

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

7 JUIN 2017

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SEANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2017 (APRES-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Questions écrites (Article 80 du règlement)</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Dépôt de projets de décret</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Questions d'actualité (Article 82 du Règlement)</b>	<b>5</b>
6.1	Question de M. Alain Destexhe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Propos tenus sur Facebook par le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) à la suite de l'attentat de Londres nous invitant à pleurer les meurtriers» .....	5
6.2	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Montant des demandes des contrats-programmes en arts de la scène» .....	6
6.3	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles au théâtre le Public» .....	6
6.4	Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Allocations d'études dans l'enseignement supérieur» .....	7
6.5	Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Révision de la réforme des bourses d'études» .....	7
6.6	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Décret SMA – Plan de fréquences» .....	8
6.7	Question de M. Jean-Paul Wahl à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centre sportif de haut niveau de Louvain-la-Neuve» .....	9
6.8	Question de Mme Olga Zrihen à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Réaction du secteur de l'aide à la jeunesse et du DGDE face aux répercussions de la loi "Pot-pourri V" sur le secret professionnel» .....	10
6.9	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Manifestation des enseignants et réponses du gouvernement à leurs revendications» .....	11
6.10	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Hausse de la fréquentation des écoles musulmanes» .....	13
<b>7</b>	<b>Prise en considération d'une proposition de décret</b>	<b>13</b>
<b>8</b>	<b>Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2017 (Doc. 454 (2016-2017) n° 1 et 2)</b>	<b>13</b>
8.1	Discussion générale .....	13
8.2	Examen et vote des litteras .....	13

<b>9</b>	<b>Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel (Doc. 457 (2016-2017) n° 1 à 3)</b>	<b>13</b>
9.1	Discussion générale.....	13
9.2	Examen et vote des articles.....	14
<b>10</b>	<b>Projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants (Doc. 456 (2016-2017) n° 1 à 2)</b>	<b>14</b>
10.1	Discussion générale.....	14
10.2	Examen et vote des articles.....	18
<b>11</b>	<b>Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées (Doc. 429 (2016-2017) n° 1 à 3)</b>	<b>18</b>
11.1	Discussion.....	18
<b>12</b>	<b>Proposition de résolution relative au soutien du handisport (Doc. 444 (2016-2017) n° 1 à 2)</b>	<b>23</b>
12.1	Discussion.....	23
<b>13</b>	<b>Proposition de résolution relative à la situation des personnes homosexuelles en Tchétchénie (Doc. 465 (2016-2017) n° 1)</b>	<b>26</b>
13.1	Discussion.....	26
<b>14</b>	<b>Débat thématique: «Plan d'action "Bougez les lignes" sur l'avenir de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles»</b>	<b>31</b>
<b>15</b>	<b>Communications</b>	<b>37</b>
<b>16</b>	<b>Prise en considération</b>	<b>38</b>
<b>17</b>	<b>Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2017 (Doc. 454 (2016-2017) nos 1 et 2)</b>	<b>38</b>
17.1	Vote sur l'ensemble.....	38
<b>18</b>	<b>Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel (Doc. 457 (2016-2017) nos 1 à 3).</b>	<b>38</b>
18.1	Vote réservé.....	38
18.2	Vote nominatif sur l'ensemble.....	38
<b>19</b>	<b>Projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants (Doc. 456 (2016-2017) nos 1 à 2)</b>	<b>39</b>
19.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	39
<b>20</b>	<b>Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées (Doc. 429 (2016-2017) nos 1 à 3)</b>	<b>39</b>
20.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	40
<b>21</b>	<b>Proposition de résolution relative au soutien du handisport (Doc. 444 (2016-2017) nos 1 à 2)</b>	<b>40</b>
21.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	40
<b>22</b>	<b>Proposition de résolution relative à la situation des personnes homosexuelles en Tchétchénie (Doc. 465 (2016-2017) n° 1)</b>	<b>40</b>

22.1	Vote réservé .....	40
22.2	Vote nominatif sur l'ensemble .....	41
<b>23</b>	<b>Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)</b>	<b>41</b>
<b>24</b>	<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>42</b>

**Présidence de M. Philippe Courard, président.**

– *La séance est ouverte à 14h05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Permentier, Dock, Galant et Gérardon et M. Ikazban, pour raisons de santé; Mmes Lambelin et Trachte, pour raisons de maternité; M. Fassi-Fihri, pour raisons familiales; MM. Antoine, Brotchi, Luperto, Mouyard, Collignon, Crucke, Onkelinx et Fourny, en mission.

## 2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 3 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 4 Dépôt de projets de décret

**M. le président.** – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant le Code de la prévention, de l’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (Doc. 467 (2016-2017) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant assentiment à la Convention de Minamata sur le mercure, faite à Kumamoto, le 10 octobre 2013 (Doc. 468 (2016-2017) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l’humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Doc. 470 (2016-2017) n° 1). Ils ont été envoyés à la commission des Relations internationales et des Questions

européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

## 5 Approbation de l’ordre du jour

**M. le président.** – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 7 juin 2017.

Entretemps, la proposition de décret (Doc. 466 (2016-2017) n° 1), inscrite à l’ordre du jour de la séance pour prise en considération, a été modifiée et est désormais intitulée «Proposition de décret modifiant le décret du 8 décembre 2006 visant l’organisation et le subventionnement du sport en Communauté française».

Mmes Vienne et Salvi, M. Fontaine et Mme Moynet ont déposé une proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes. Je vous propose de la prendre en considération juste avant les votes.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

## 6 Questions d’actualité (Article 82 du Règlement)

### 6.1 Question de M. Alain Destexhe à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Propos tenus sur Facebook par le délégué général aux droits de l’enfant (DGDE) à la suite de l’attentat de Londres nous invitant à pleurer les meurtriers»

**M. Alain Destexhe (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, ce n’est pas la première fois que je vous interpelle sur les propos tenus par le délégué général aux droits de l’enfant (DGDE). Après l’attentat de Nice, Mme Bertieaux et moi-même avons déjà réagi, car la première réaction du délégué avait été de dire qu’il s’agissait d’un problème de jeunes immigrés stigmatisés et victimisés.

Plus récemment, dans cette assemblée, il avait produit sa brochure *Childfriendly*, dans laquelle il critiquait le slogan «Je suis Charlie». Et aujourd’hui, une nouvelle étape a été franchie par ce monsieur qui a écrit, au lendemain des attentats de Londres, sur sa page Facebook: «À Londres, lors de la tragédie sanglante de cette nuit, il y a eu dix morts. Et non sept. Dix morts qui seront pleurés par autant de familles et de proches. Et c’est parce que

les dix familles recevront autant de notre empathie et de notre réconfort (...).».

Ces propos me laissent pantois, de même, je le pense, que tous les membres de cette assemblée. Comment peut-il mettre les bourreaux et les victimes sur le même pied? Comment quelqu'un qui devrait avoir de la compassion et faire preuve de solidarité peut-il réagir de façon aussi ignoble? Est-ce respectueux pour les victimes de Londres ou pour celles de Bruxelles, puisqu'il aurait sans doute tenu le même raisonnement? Ce n'est pas la première fois que nous vous faisons remarquer qu'il dérape. Monsieur le Ministre-Président, je vous demande de condamner ces propos et de vous en désolidariser totalement. (*Applaudissements*)

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – J'ai relu le «statut» Facebook dont vous parlez. Le délégué général aux droits de l'enfant indique, en substance, qu'à la suite de la tragédie sanglante survenue à Londres, dix morts, et non sept, seront pleurés par autant de familles et de proches. Il ajoute que «c'est parce que les dix familles recevront autant de notre empathie et de notre réconfort, parce qu'aucune d'entre elles ne devra porter la honte pour des actes horribles qu'elles n'ont pas voulus, que nous sortirons de ce que Theresa May déclarait ce matin: "le terrorisme se nourrit du terrorisme". La concorde se nourrit aussi de la concorde».

Je formulerai deux observations. D'une part, le statut du délégué aux droits de l'enfant lui laisse une liberté de parole et il n'est le porte-parole ni du gouvernement ni de cette assemblée. D'autre part, je dois reconnaître que, sur le fond, l'ambiguïté de ces propos m'indispose. (*Applaudissements*)

En effet, bien que les familles ne soient pas toujours responsables des actes de leurs enfants, je ne peux en aucun cas mettre sur un pied d'égalité la mort de personnes ayant perpétré des actes terroristes et celle des victimes. (*Applaudissements*)

## **6.2 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Montant des demandes des contrats-programmes en arts de la scène»**

**M. Patrick Prévot (PS)**. – Madame la Ministre, vous avez récemment évoqué les demandes de subsides pour les contrats-programmes. Nous avons appris par la presse que, visiblement, elles explosaient et que 150 % de l'enveloppe budgétaire étaient atteints. S'agit-il de 150 % de l'enveloppe écoulee ou bien de celle à venir? Avez-vous un montant à nous annoncer? Cette augmentation des demandes de subsides pour les contrats-programmes peut-elle s'expliquer par des demandes introduites par des opérateurs non reconnus? Ou s'agit-il simplement d'une majoration des demandes d'opérateurs déjà subsidiés? Puisque la

procédure est toujours en cours, pouvez-vous nous dire en quoi elle consiste et quelle sera la suite? Enfin, l'article de presse évoqué parlait des contrats-programmes, mais pas des aides et des soutiens pluriannuels. J'aurais bien voulu vous entendre à ce sujet.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je vous confirme bien que l'ensemble des demandes de contrats-programmes et d'aides pluriannuelles rentrées le 16 janvier, comme prévu dans le décret, sont de l'ordre de 150 % du budget pour ce type de subventions aux arts de la scène en 2017. Ces demandes seront examinées par les commissions consultatives qui doivent rentrer leur avis pour la fin juin, suivant les critères du nouveau décret des arts de la scène. Une partie des dossiers rentrés sont de nouvelles demandes de contrats-programmes. D'autres sont des demandes de contrats-programmes d'acteurs qui bénéficiaient jusqu'alors d'aides pluriannuelles. *A contrario*, une partie des demandes d'aides pluriannuelles émanent d'anciennes institutions ou d'anciens opérateurs qui avaient obtenu un contrat-programme. Ces demandes d'aides pluriannuelles dépassent les trois millions. J'examinerai le résultat de ces avis. Peut-être ne serons-nous plus à 150 % à ce moment-là. Par ailleurs, je n'aurai pas de nouvelle ligne budgétaire avant le budget de 2018. Je ferai alors des choix définitifs en me basant sur les avis, sur mes analyses et sur la ligne budgétaire qui sera dégagée pour répondre à ces demandes.

**M. Patrick Prévot (PS)**. – Madame la Ministre, les opérateurs soulèvent toute une série de questions légitimes et sont pour l'instant dans l'attente. C'est la raison pour laquelle je vous demandais si ces majorations étaient demandées par des acteurs déjà subsidiés depuis longtemps ou s'il s'agissait de nouvelles demandes d'opérateurs non reconnus. Je note que les commissions d'avis devraient rendre leur avis pour la fin juin.

Nous connaissons parfaitement les critères dont nous avons d'ailleurs longuement discuté en commission. Il y aura lieu d'objectiver le plus possible les demandes sur la base de ces critères précis pour répondre au mieux à l'ensemble des demandes. Je resterai très attentif à ce dossier et à la suite de la procédure.

## **6.3 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles au théâtre le Public»**

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Madame la Ministre, le 31 mai dernier, le directeur du Théâtre Le Public annonçait que la promesse de subvention complémentaire de 200 000 euros, formulée par l'ancienne ministre de la Culture, serait

finalement réduite à 50 000 euros. Cette annonce a semé le trouble au sein de ce théâtre. À l'époque, vous justifiez cette décision en invoquant des raisons d'ordre juridique et budgétaire.

Est-il envisageable, dans la situation actuelle, de mener une conciliation avec ce théâtre afin de trouver une solution à l'amiable? Pour rappel, le directeur avait annoncé s'en remettre à la justice.

Sachant que la santé financière de ce théâtre risquerait d'être mise à mal par le non-respect de la promesse de votre prédécesseure, quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle prendre pour le soutenir dans ce moment particulier?

Les règles mises en œuvre pour l'octroi de subventions sont-elles automatiquement respectées pour l'ensemble des institutions? Par exemple, en fin d'année, il semblerait que les règles en vigueur pour l'obtention de subsides complémentaires soient systématiquement assouplies. Ici, il est question de la responsabilité de notre institution qui a dysfonctionné et j'aimerais vous entendre à ce sujet: cette promesse non tenue met aujourd'hui le théâtre en grande difficulté.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais d'abord apporter quelques précisions essentielles.

Premièrement, le Théâtre Le Public réalise un travail remarquable! De ce fait, il bénéficie d'un contrat-programme annuel de 1 800 000 euros. C'est le troisième contrat-programme le plus important de la Communauté française. Ce faisant, le gouvernement reconnaît l'importance de ce théâtre qui, comme tout acteur de terrain recevant plus de 250 000 euros dans le cadre d'une convention ou d'un contrat-programme, doit justifier toute dépense supplémentaire auprès du gouvernement.

Deuxièmement, la pièce *«Pour en finir avec la question juive»* est très intéressante et importante d'un point de vue pédagogique, comme l'était *«Djihad»*. C'est la raison pour laquelle Marie-Martine Schyns et moi-même avons proposé au gouvernement de la soutenir comme il avait soutenu *«Djihad»*, c'est-à-dire en lui allouant un montant de 50 000 euros de subventions. Le gouvernement a marqué son accord.

Pour le reste, je pense que le Théâtre Le Public a fait le choix d'une procédure judiciaire. Reste à suivre l'évolution de ce dossier devant les tribunaux.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Si j'ai bien compris, aucune solution à l'amiable ne serait recherchée? Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à soutenir ce théâtre. Même si cet établissement reçoit déjà des aides, que vous jugez sans doute suffisantes et conséquentes, notre institution, en formulant cette promesse, a des responsabilités à assumer! Ceci remet en question le sérieux avec lequel certains engage-

ments sont pris par notre Fédération et par le gouvernement que vous représentez.

**6.4 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Allocations d'études dans l'enseignement supérieur»**

**6.5 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Révision de la réforme des bourses d'études»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**M. Benoît Drèze (cdH)**. – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà rendu hommage il y a 15 jours, à l'occasion d'une précédente question d'actualité. Je vais en faire autant aujourd'hui. Mais je relèverai tout autant l'utilité qu'a le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier comme, bien entendu, dans d'autres. Je veux parler du dossier difficile des bourses d'études qui ont fait, il y a quelques mois, l'objet d'une réforme controversée. Plusieurs questions ont été posées à ce sujet, en commission et en séance plénière.

Nous avons pratiquement tous entendu, à la fin de la semaine dernière, ce couple d'agriculteurs de Jalhay exprimer dans les médias sa détresse et son incompréhension face au refus de la bourse d'études demandée pour un de leurs enfants. Motif de ce refus: ils sont en dessous du plancher de revenus, et ce pour des raisons fiscales liées aux quotas laitiers, car le revenu dont ce couple dispose pour vivre est manifestement au-dessus de ce plancher.

Très tôt ce matin, une première dépêche de l'agence Belga indiquait que le gouvernement allait modifier la réforme demain. Quelques heures plus tard, une nouvelle dépêche de cette agence Belga annonçait que le gouvernement avait tranché la question ce matin, ce dont je me réjouis. Je voulais dès lors vous interroger sur la portée de l'arrêté adopté ce matin. Il est question d'une commission spécifique d'examen des dossiers, ce dont je me réjouis également.

Je voudrais savoir si les demandeurs concernés seront reçus ou si le contact aura lieu par courrier.

Il y aurait un effet rétroactif et tous les étudiants confrontés à un refus pourraient voir leurs dossiers réexaminés. Avez-vous une idée du nombre de refus?

Concernant la composition du ménage, les frères et sœurs et colocataires ne seraient plus concernés. Qu'en est-il précisément?

Enfin, ma dernière question concerne le retard dans le traitement des dossiers. Sachez que des étudiants n'ont pas encore eu de réponse et que d'autres en ont reçu une, mais ne peuvent plus s'adresser au conseil social de l'école qui ne se réunira plus avant la rentrée. Le préjudice est donc considérable.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je voudrais rendre hommage au ministre pour avoir modifié la réforme tant décriée. Les effets négatifs de celle-ci, qui avait pourtant pour but d'identifier les fraudes éventuelles, se sont rapidement fait sentir. M. Drèze a parlé du couple de Jalhay qui ne forme certainement pas un cas unique. Ces personnes ont été exclues d'une réforme qui visait à éviter les fraudes. Il fallait donc la modifier rapidement pour résoudre cette problématique, ce qui a été fait ce matin.

Il reste encore des questions. M. Drèze en a déjà évoqué plusieurs. L'étudiant pourra-t-il se défendre lui-même en participant à la commission? Un délai a-t-il déjà été fixé pour mettre cette commission en place le plus rapidement possible?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je rappelle que la réforme des allocations et bourses d'études a fait l'objet d'un long processus participatif tout au long de la législature précédente et a abouti à un consensus. Trois points, et vous les avez signalés, ont fait l'objet de difficultés.

Le premier point est le retard dans le traitement des dossiers. Il s'agit d'un phénomène endémique et non pas d'un phénomène propre à cette thématique, même si l'on peut déplorer le fait que la modification du logiciel ait entraîné des difficultés. Globalement, nous n'étions ni meilleurs ni plus mauvais que les autres années. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, sept agents sont venus renforcer le service administratif, permettant ainsi aux agents les plus expérimentés de traiter les dossiers les plus complexes et d'accélérer le processus. J'espère dès lors que nous disposerons d'une équipe suffisante et de qualité, tant pour cette année que pour l'année prochaine.

La deuxième difficulté est la globalisation des revenus, qui a fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail réunissant tous les acteurs, en ce compris les étudiants. Cette globalisation des revenus a abouti à un certain nombre d'effets pervers. Nous avons donc arrêté une liste comprenant un certain nombre de personnes qui ne participent pas à l'entretien de la famille et qui doivent dès lors être exclues: les frères, les sœurs, les colocataires... La liste que nous avons arrêtée n'est pas exhaustive, mais peut, me semble-t-il, donner satisfaction.

La troisième difficulté, et c'est le point plus sensible, concerne le revenu minimum. Le but

n'était pas d'exclure, mais de prendre conscience du fait qu'une personne qui vit seule avec moins de 300 euros par mois, si elle peut survivre et vivre d'expédients, ne peut pas vivre dignement. Or, nous disposons de mécanismes permettant de l'accompagner et de lui apporter une aide plus importante même que l'allocation d'études. L'enfer est pavé de bonnes intentions: la procédure proposée par l'administration, relative à l'ouverture d'un droit de recours pour les demandes refusées, a fait qu'un certain nombre d'étudiants pouvant bénéficier d'une bourse d'études n'ont pas introduit de recours.

Aujourd'hui, il n'y a plus de notification à l'égard de la personne dont les revenus sont en dessous de ce plancher. Tous les dossiers font l'objet d'un traitement approfondi, avec effet rétroactif. Nous allons donc revoir plusieurs dizaines de dossiers. La commission sera mise en place dès que l'arrêté aura été soumis en dernière lecture au gouvernement. J'espère que nous pourrons le faire avant les congés d'été et que la commission sera installée à la rentrée.

Dans l'intervalle et pour ne pas porter préjudice à certains étudiants, j'ai donc demandé à l'administration, indépendamment de la commission, de traiter tous les dossiers pour me soumettre déjà ceux qui ne posent pas de difficultés et me permettre d'approuver dès maintenant la demande de bourse et d'en garantir le droit. Je pense pouvoir dire que les étudiants, qui seront contactés demain de manière formelle, sont satisfaits des avancées ainsi réalisées.

**M. Benoit Drèze (cdH).** – Je me réjouis de l'issue positive apportée à ce dossier compliqué. Cette réforme était fondée sur de bonnes intentions qui, à l'épreuve de la pratique, ont montré quelques effets pervers. Je me réjouis que qu'il en ait été tenu compte.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je suis également satisfait de la réponse. Il s'agissait d'un système louable d'alarme sociale, mais il fallait trouver une procédure pour endiguer son effet négatif. De même, la non-intégration des revenus de la fratrie dans les calculs et le traitement rapide des dossiers par l'administration, avant même que la commission soit installée, sont autant de signaux positifs.

## **6.6 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Décret SMA – Plan de fréquences»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le nouveau plan de fréquences devait normalement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Or, il n'est pas terminé et vous n'êtes pas prêt, Monsieur le Ministre. Vous avez déjà annoncé un premier report de six mois, mais le retard risque d'être encore plus important.



Quand ce nouveau plan pourra-t-il entrer en application? Quand serez-vous prêt?

L'une des causes du blocage est liée au dispositif du fameux décret sur les services de médias audiovisuels (SMA), lequel vise à empêcher qu'un opérateur acquière une position dominante grâce aux différentes radios qu'il contrôle et porte ainsi atteinte au pluralisme des médias. Le critère actuel est calculé sur la base de l'audience obtenue. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a recalé votre idée d'augmenter ce plafond de 20 à 35 %.

Selon «*Le Vif/L'Express*», le groupe RTL vous aurait soufflé la solution: remplacer le critère d'audience réellement réalisée, mesurée par le Centre d'information sur les médias (CIM), par celui d'audience potentielle cumulée. Ce nouveau critère tiendrait compte des différents émetteurs de chaque radio et de la puissance des fréquences attribuées à chacune d'elles. Confirmez-vous ces informations? Un nouveau critère sera-t-il utilisé? Le cas échéant, le CSA sera-t-il consulté sur ce nouveau dispositif?

Toujours selon «*Le Vif/L'Express*», il semblerait que vous soyez sur le point de changer la définition de la pluralité des médias. On passerait à une «pluralité de services» en lieu et place d'une «pluralité de médias indépendants et autonomes». Confirmez-vous ces informations du «*Vif/L'Express*»?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je vous invite à lire les articles de Jean-François Munster sur cette question: il écrit depuis des mois ce que «*Le Vif/L'Express*» annonce aujourd'hui. Ce journaliste avait donc déjà accès aux informations concernant ce décret «caché».

Les points que vous soulevez sont soumis au gouvernement, au sein duquel aucun consensus n'a été trouvé. Nous sommes dans une situation exceptionnelle. Le *Digital Audio Broadcasting* + (DAB+), la radiodiffusion sonore numérique, va augmenter la qualité du réseau sur toute la Communauté française. En effet, le système analogique que nous utilisons encore limite nos capacités. Nous recevons des demandes de différentes radios, qu'elles soient provinciales, qu'elles se déploient sur plusieurs villes ou qu'elles couvrent tout le territoire de la Fédération, pour obtenir une extension des capacités, mais aussi une amélioration du réseau. Nous travaillons sur ces questions complexes depuis plus d'un an. Une réunion avec le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM) est prévue pour étudier tous les éléments techniques de cette évolution. Les partenaires s'approprient de plus en plus le projet. Cependant, certaines rivalités existent: l'intérêt des uns n'est pas celui des autres.

Certains points sont à prendre en considération. D'une part, les opérateurs économiques doivent toujours être privilégiés en Communauté française. D'autre part, nous devons garantir une

diversité culturelle et philosophique. Je cherche donc un équilibre entre ces deux principes. Les critères que vous avez évoqués font partie des éléments à observer parmi d'autres. Bien que le CSA ait une responsabilité importante, que je respecte, c'est au Parlement de décider de la question, au travers du décret proposé.

J'espère finaliser les négociations avant les vacances d'été. Le retard ayant été pris, nous devons prolonger les autorisations des bénéficiaires de l'actuel plan de fréquences. Nous aurons l'occasion de traiter à nouveau ce dossier avant les vacances d'été.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Essayons d'objectiver, Monsieur le Ministre! Tout d'abord, l'échéance de l'actuel plan de fréquences est connue depuis de très nombreuses années. Ensuite, voilà bientôt trois ans que vous êtes chargé des médias. Vous avez donc eu largement le temps d'anticiper, de déminer le terrain, de consulter, de faire œuvre de créativité... Ce retard n'est pas excusable! En tout cas, il plonge les opérateurs dans l'incertitude et constitue une menace pour leurs activités. Ce retard a aussi un impact sur l'arrivée de la radio numérique terrestre.

On attend de vous que vous veilliez à garantir le pluralisme, à trouver une solution équilibrée qui ouvre la porte aux projets innovants. J'ai des doutes à ce propos parce que votre idée de tenir désormais compte de l'audience potentielle cumulée – même s'il s'agit d'un critère qui ne doit pas en soi être rejeté et peut entrer en ligne de compte – montre que vous faites du «sur mesure» pour un des groupes privés. Et ça, c'est inadmissible! Si c'est l'unique critère pris en compte, la troisième radio du groupe RTL, Mint, très bonne radio au demeurant, pourrait ainsi être reconnue. Le problème est qu'il existe d'autres demandes telles que celle de Chérie FM, une des radios du groupe NRJ-Nostalgie.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour assurer la transparence dans ce processus. En effet, actuellement, force est de constater que ce n'est pas tout à fait le cas.

**6.7 Question de M. Jean-Paul Wahl à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centre sportif de haut niveau de Louvain-la-Neuve»**

**M. Jean-Paul Wahl (MR)**. – Monsieur le Ministre, selon les informations publiées dans le journal «*La Capitale*», qui vont également être publiées dans le journal «*Médor*», le chef de cabinet du ministre wallon de l'Aménagement du territoire aurait touché des montants importants pour «surveiller»

et «cadenasser» – je reprends les termes de l'article – le dossier relatif à la construction du centre sportif de haut niveau de Louvain-la-Neuve. Le journal parle de la société Sofinpro et de montants de l'ordre de 330 000 euros cumulés sur un certain nombre d'années.

Je me rends bien compte qu'il ne s'agit là que d'une première information et je suis donc extrêmement prudent. Cependant, je ne pouvais pas ne pas vous interroger à ce sujet. Une réaction de votre part est nécessaire. En effet, nous savons tous comment un tel dossier pourrait s'enflammer si vous ne le faites pas. Que pouvez-vous donc nous dire à ce sujet?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – J'ai aussi lu la presse ce matin. Je voudrais rappeler que la Sofinpro est une société anonyme de financement de projets immobiliers et qu'elle est une filiale de Nivelinvest. En mars 2012, le gouvernement précédent l'a choisie comme véhicule de financement du projet de construction de cette infrastructure sportive à Louvain-la-Neuve.

La Sofinpro est le maître de l'ouvrage et elle préfinance une partie des travaux, la Fédération Wallonie-Bruxelles assure quant à elle le paiement des travaux *in fine*, les charges d'amortissement et d'intérêts ainsi que l'indemnisation de cette société anonyme. Ce type de montage a déjà été utilisé pour plusieurs projets immobiliers, comme pour l'ADEPS, et à chaque fois d'autres sociétés parapubliques sont associées comme maître d'ouvrage. La Wallonie a aussi confié d'autres projets immobiliers à la Sofinpro comme la construction de crèches à Mont-Saint-Guibert et Perwez.

Mon administration est bien évidemment en contact avec l'administrateur de la Sofinpro dans le cadre du dossier de construction de cette piste d'athlétisme *indoor*, dont les travaux vont démarrer le 16 juin prochain. En ce qui concerne la tutelle sur tous les *invests* régionaux, je vous propose de questionner M. Marcourt qui, en tant que ministre de l'Économie au gouvernement wallon, est compétent sur ce dossier. Mais je suis sûr que nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. Jean-Paul Wahl (MR)**. – Je n'ignore évidemment pas que l'ancien ministre des Sports a pris un certain nombre d'initiatives en mars 2014. Il a désigné la personne incriminée.

Monsieur le Ministre, vous ne répondez pas entièrement à ma question, car la presse fait état de montants importants pour une mission particulière. Si je vous comprends bien, ce serait une mission un peu plus large. Je sais que les sociétés concernées par cette construction – Sofinpro, Nivelinvest – dépendent exclusivement de la tutelle du gouvernement wallon. C'est un fait connu.

Mais je suis inquiet et je voudrais une clarification: quelle est l'utilisation des moyens mis en œuvre par la Communauté française? J'espère obtenir une réponse cohérente, à moins que l'intéressé réagisse, ce que je n'ai pas vu. Je ne souhaite pas que les discussions sur ce centre sportif de haut niveau partent dans tous les sens: nous en parlons depuis plusieurs années déjà et rien ne se passe véritablement. À partir du moment où des personnes sont citées, avec des comportements tels qu'ils sont décrits, et je le dis avec une extrême prudence, il vous appartient aussi d'être très circonspect et de prendre d'emblée toutes les informations voulues, de demander un audit le cas échéant, pour clarifier ces informations.

#### 6.8 Question de Mme Olga Zrihen à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Réaction du secteur de l'aide à la jeunesse et du DGDE face aux répercussions de la loi "Pot-pourri V" sur le secret professionnel»

**Mme Olga Zrihen (PS)**. – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, plus de soixante organisations de jeunesse nous ont alertés concernant la fameuse loi fédérale «pot-pourri V», qui met en liaison le secret professionnel des assistants sociaux et la mise en relation avec les services de police. Hier, le Délégué général aux droits de l'enfant a réitéré toute son inquiétude, en considérant que nous étions en train d'enfreindre la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Monsieur le Ministre, sachant que le contenu de ce texte risque de mettre en danger le lien nécessaire de confiance entre un assistant social et l'enfant, sachant que la vie privée de cet enfant, sa protection sociale et sa vie familiale risquent également d'être mises en danger, en tenant compte de la nécessité du respect inconditionnel des droits de l'enfant, avez-vous alerté vos collègues des dangers qu'une telle loi fait courir? Êtes-vous en mesure de contacter les secteurs de la jeunesse pour voir de quelle manière ils peuvent réagir au mieux face à une telle implication? Comment faire pour que de telles dispositions ne cassent pas toute la confiance nécessaire et la déontologie dont ce secteur a de plus en plus besoin?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Comme vous le signalez, Madame la Députée, la question de la levée du secret professionnel de tous les travailleurs so-

ciaux est extrêmement délicate. Cette levée constituerait à mon avis une brèche importante dans la notion de secret professionnel, qui est garantie par l'article 458 du Code pénal.

Si cette décision est prise au niveau fédéral, elle aura des implications très importantes au niveau des Communautés, qui sont les premières concernées par le travail médicosychosocial. Nous sommes chargés de matières personnalisables et employons à cet effet de nombreux travailleurs sociaux, qui sont en contact fréquent avec certaines populations. La levée de leur secret professionnel poserait donc d'importants problèmes dans leur pratique quotidienne. Les réactions que vous avez relevées en sont un beau témoignage.

Par ailleurs, l'administratrice générale des Maisons de justice et son homologue de l'Aide à la jeunesse ont toutes deux été auditionnées par la commission de Justice du Parlement fédéral. Elles se sont montrées extrêmement préoccupées et ont rappelé que l'arsenal législatif existant leur semble déjà largement suffisant.

Le risque est en effet grand qu'un éventuel article 458ter vienne mettre à mal la relation de confiance qui existe aujourd'hui entre les travailleurs sociaux, les familles et les enfants.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre-président Rudy Demotte et moi-même avons adressé un courrier au Premier ministre, M. Michel, d'une part, pour marquer notre désapprobation totale vis-à-vis de ce «Pot-pourri V» et de son contenu relatif au secret professionnel, et d'autre part, pour lui suggérer d'approfondir la réflexion. Je n'ai à ce jour obtenu aucune réaction de sa part.

Je conclurai en disant qu'il serait peut-être temps pour notre Parlement de se pencher plus avant sur cette question qui risque d'avoir un impact énorme sur l'ensemble des politiques actuellement mises en œuvre par la Communauté française.

**Mme Olga Zrihen (PS).** – Cette proposition de l'État fédéral risque d'entraîner un véritable profilage des enfants concernés. Cette dérive est particulièrement dangereuse pour le respect des droits de l'enfant. Un tel dispositif ouvre la boîte de Pandore avec, à la clé, un non-respect des droits de l'enfant et tous les risques qui en découlent.

J'espère que la commission compétente portera un regard très attentif sur cette problématique et formulera des propositions concrètes. L'impact pour le secteur est très grave et les décisions seront prises sont très attendues.

Je vous remercie pour les démarches entreprises auprès du gouvernement fédéral et j'espère que celui-ci ne restera pas sourd à toutes nos interrogations.

## 6.9 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre

### de l'Éducation, intitulée «Manifestation des enseignants et réponses du gouvernement à leurs revendications»

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous retiens dans cet hémicycle alors que vous aviez peut-être l'intention d'aller à la rencontre des manifestants qui se trouvent devant le siège du gouvernement à l'heure actuelle. Ces manifestants portent essentiellement trois revendications que nous avons d'ailleurs souvent relayées au sein de ce Parlement. La première de ces revendications est la concertation avec les acteurs de terrain. Leurs inquiétudes portent notamment sur le rôle joué par une société privée telle que McKinsey, mais également sur l'avenir des enseignants concernés par les cours de philosophie et de citoyenneté.

J'aurais souhaité connaître les réponses que vous formulerez à ces enseignants qui n'ont pas manqué de vous interpeller ces derniers temps et qui, au vu des manifestations qu'ils organisent, considèrent que les réponses obtenues à ce stade ne sont pas suffisantes.

En outre, vous avez entamé un parcours auprès des établissements de Wallonie et de Bruxelles, pour aller à la rencontre des différents acteurs de l'école. Dans une interview parue ce matin dans le journal «*Le Soir*», vous affirmez vous situer dans une logique de concertation et d'écoute envers les différents enseignants, directeurs et autres professionnels de l'école.

Quelle marge de manœuvre vous laissez-vous dans cette rencontre avec les acteurs de l'école? Dans la mesure où des décrets sont déjà en cours de rédaction, il me paraît important de savoir à quoi va servir cette concertation. Vous sert-elle uniquement à expliquer à des personnes – que vous considérez «trop conservatrices», selon vos mots – ce qu'est cette réforme et ce qu'elle va devenir? Ou s'agit-il plutôt d'expliquer la marge de négociation et de modification des différents textes qui ont été proposés?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Dès le début du processus, nous nous sommes concertés avec les acteurs. Les 120 000 enseignants n'ont certes pas tous été consultés. Certains ont participé à des groupes de travail et à des ateliers en amont de l'avis n° 2, ils ont été consultés juste avant l'avis n° 3. Nous avons tenu compte de beaucoup de remarques. Le Groupe central a d'ailleurs expliqué, au sein de la commission de l'Éducation, les modifications qui étaient intervenues entre l'avis n° 3 initial de décembre et celui du mois de mars.

L'objectif des trente rencontres en cours est d'expliquer les grands axes du Pacte en une quarantaine de minutes et de consacrer le reste du temps aux remarques, suggestions, inquiétudes et réponses éventuelles à apporter. L'avis n° 3 est une feuille de route, un ensemble de mesures qui ne

sont pas aujourd'hui opérationnalisées. C'est justement grâce au terrain et aux inquiétudes que nous transmettent les enseignants, les parents et les centres PMS, que nous pourrions ajuster le tir.

Le compte rendu de ces rencontres sera transmis aux différents chefs de chantier qui, dans la cellule de changement, vont gérer les chantiers «tronc commun», «qualifiant», «centres PMS», etc. Il reste évidemment une marge de manœuvre importante dans le cadre du comité de concertation et des négociations traditionnelles qui suivent l'arrivée d'un projet de décret au gouvernement – comme hier, lorsque nous avons discuté de l'encadrement différencié en commission.

Nous continuerons à impliquer les acteurs de terrain tout au long du processus. Certains enseignants ne se sentent pas représentés par le comité de concertation constitué des pouvoirs organisateurs, des syndicats et des associations de parents. Nous vivons, à différents niveaux, une crise de la représentativité que nous, acteurs politiques, devons accepter et avec laquelle nous devons travailler. Une piste de solution est de mettre sur pied, de septembre-octobre à mars, des ateliers participatifs et des *focus groups*, avec les enseignants qui le souhaitent, sur les nœuds que sont le tronc commun et son allongement, les grilles horaires, les périodes comme les P90, le soutien et la remédiation. Dès la fin du mois de juin, avant que les enseignants ne partent en congé scolaire, ils disposeront de toutes les informations pour s'inscrire dans ce processus participatif. Le tronc commun arrivant en 2020, nous aurons le temps de le construire, comme d'autres chantiers.

Par ailleurs, deux mesures ont déjà été proposées au gouvernement: le renforcement en maternelle et l'aide administrative aux directions du fondamental. Elles sont d'abord passées par le comité de concertation, puis devant le gouvernement, avant d'arriver devant les syndicats, les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Je ne demande pas mieux, dans ce cadre-ci tout comme pour d'autres projets, d'associer le Parlement, d'autant qu'une proposition du Parlement serait efficace si nous voulons que ces mesures soient effectives en septembre. La proposition est lancée. Elle sera soumise aux différents chefs de groupe. Nous avons beaucoup à gagner de ces premières mesures demandées par l'ensemble des acteurs, tout en précisant que des ajustements sont possibles pour toutes les autres mesures, de même qu'une concertation en amont des décisions.

Enfin, le collectif des professeurs de morale et de religion qui dispenseront en partie le cours de philosophie et de citoyenneté est rassemblé pour l'instant sur la place Surlat de Chokier. Il sera reçu au cabinet, à la fois par des acteurs du Pacte et par des responsables du cabinet.

Nous en avons déjà beaucoup parlé en commission: l'avant-projet de décret relatif au cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement

secondaire intègre des modifications pour le primaire et permettra des ajustements, en tenant compte des réalités de terrain qui n'ont pas toujours été bien vécues. Certains se retrouvaient avec 500 élèves dans onze implantations. J'ai reçu énormément d'enseignants et de collectifs au cabinet.

En outre, nous avons prévu deux heures de moins en classe pour les enseignants qui suivront le certificat en philosophie et citoyenneté. Suivre un certificat en didactique pour un nouveau cours nous paraît un enjeu essentiel. Des dispenses seront prévues pour les enseignants qui ont déjà une partie des contenus dans leur cursus. C'est également un élément important dont j'ai déjà parlé en commission, mais je tiens à le répéter ici, car de nombreux enseignants sont interpellés. Nous ne remettons pas en cause leurs compétences; il s'agit simplement d'un nouveau cours et d'une didactique particulière.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo).** – Effectivement, Madame la Ministre, des concertations ont eu lieu en amont. Vous savez que mon groupe a globalement soutenu le processus, tout en émettant quelques réserves. Celles-ci portaient justement sur la question de la concertation et de l'adhésion par les acteurs de l'école. Nous ne réformerons jamais l'école sans l'adhésion des principaux concernés. Je suis heureux de vous entendre dire que tous les acteurs représentatifs souffrent de représentativité, qu'il s'agisse de nous, les politiques, ou des syndicats et de toute autre organisation. Nous devons en tenir compte! Forcément, le métier est sans doute plus difficile pour les uns et les autres, mais c'est la réalité. Chacun a envie d'être impliqué et de donner son avis!

J'entends que deux décrets vont arriver, peut-être sous la forme de propositions, concernant le financement complémentaire pour le maternel – qui est d'ailleurs une revendication importante portée par mon groupe depuis longtemps – et le soutien administratif. Vous avez dit que des ateliers auraient lieu jusqu'au mois de mars 2018. Dois-je comprendre que vous attendrez la fin de ces ateliers avant de faire remonter d'autres projets de décret? La difficulté est de concerter et de décider parallèlement. Forcément, si vous prenez des décisions en parallèle, vous devez le faire en phasage et en toute cohérence, sinon les personnes concernées ne joueront pas le jeu et auront l'impression d'être instrumentalisées. Nous resterons extrêmement attentifs à cette situation.

Si nous devons attendre mars 2018 pour mettre en œuvre les différents décrets, nous serons presque à la fin de la législature, soit avant des élections. Nous devons nous assurer que ces réformes, qui sont des réformes inscrites dans le long terme – c'était une des remarques principales que nous vous avons adressées au tout début du processus – jouissent de l'assise politique la plus large possible pour que tout le travail réalisé sous cette législature ne soit pas remis en chantier au bout de quelques mois dès la constitution d'un nouveau gouvernement.

Nous attendons toujours des propositions concrètes sur ce point.

En ce qui concerne les professeurs du cours de philosophie et de citoyenneté, nous avons déjà eu un échange hier sur la question.

**6.10 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Hausse de la fréquentation des écoles musulmanes»**

**Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS).** – La presse d'hier faisait état de la hausse de la fréquentation des écoles musulmanes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces écoles respectent les prescrits décrets et les différentes règles de notre Fédération. Toutefois, la Constitution leur permet d'avoir leurs propres règles et modes de fonctionnement.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette hausse de fréquentation? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous? Avez-vous connaissance de demandes pour la création de nouvelles écoles musulmanes?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Je dispose de quelques chiffres, mais je parlerai d'abord des bases décrets. Il est bien sûr possible d'ouvrir une école moyennant le respect de certaines conditions, comme la qualité du bâtiment qui doit être adapté au type d'enseignement prodigué. Je pense par exemple à l'accueil des tout-petits. L'école doit également être affiliée à un réseau d'enseignement. Ce sont là deux conditions importantes.

Depuis 1989, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte quatre écoles musulmanes, dont une dans le fondamental et trois dans le secondaire. Pour 2017 ou 2018, le Conseil général de l'enseignement fondamental a reçu une demande d'ouverture pour une école et l'administration une autre demande pour une école secondaire. Le nombre d'écoles augmente, et par corollaire, le nombre d'élèves également. On dénombre aujourd'hui 260 étudiants dans le secondaire et 989 dans le fondamental (contre 362 en 2012).

Étant donné le *boom* démographique connu à Bruxelles, il n'y a aucune raison d'empêcher ces écoles de voir le jour et d'accueillir des élèves, pour autant qu'elles remplissent toutes les conditions demandées et rentrent dans le cadre décretaal.

**Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS).** – Je prends note, Madame la Ministre, des différents chiffres que vous m'avez donnés ainsi que des différentes conditions d'agrément et du cadre décretaal que vous nous avez rappelés.

**7 Prise en considération d'une proposition de décret**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, déposée par MM. Diallo, Desquesnes et Sampaoli, Mme Salvi, M. Doulkeridis et Mme Persoons (Doc. 466 (2016-2017) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

**8 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2017 (Doc. 454 (2016-2017) n° 1 et 2)**

**8.1 Discussion générale**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'ajustement du budget de fonctionnement.

La discussion est ouverte.

M. Knaepen, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

**M. le président.** – Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

**8.2 Examen et vote des litteras**

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des litteras.

Personne ne demandant la parole, les litteras sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget.

**9 Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel (Doc. 457 (2016-2017) n° 1 à 3)**

**9.1 Discussion générale**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Lecomte, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme De Bue.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – En ce qui concerne le projet de décret visant à étendre les conventions de tiers payant à d'autres sociétés de transport que la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), nous nous réjouissons des avancées concernant le personnel enseignant.

Nous remercions la ministre d'avoir accepté la proposition de clarifier la formule la moins onéreuse et de l'étendre à tous les modes de déplacement. Toutefois, nous regrettons que le débat n'ait porté que sur ces formes précises de déplacement, sans inclure dans la réflexion les autres modes de déplacement, comme les déplacements cyclistes.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 9.2 Examen et vote des articles

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 10 Projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants (Doc. 456 (2016-2017) n° 1 à 2)

### 10.1 Discussion générale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Bonni, rapporteuse.

**Mme Véronique Bonni,** rapporteuse. – Le 23 mai dernier, notre commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a examiné le projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants.

Les échanges ont débuté par une question de procédure. Mme Bertieaux a estimé qu'au regard de l'avis du Conseil d'État, le projet de décret ne devrait pas être examiné par les commissaires. À ses yeux, le projet de décret ne pouvait en effet être considéré comme un texte réglant la protection de la jeunesse ou comme relevant de la politique de la jeunesse et un organe consultatif devait, en principe, voir ses missions dirigées vers le niveau de pouvoir qui le crée. Or, selon le Conseil d'État, le texte prévoit que l'avis rédigé par le Délégué gé-

ral aux droits de l'enfant (DGDE) soit adressé essentiellement à des personnes tierces à la Communauté française ou ne relevant pas de ses compétences. Mme Bertieaux a évoqué l'article 3, § 3 des lois coordonnées sur le Conseil d'État qui dispose que lorsque la section de législation décide dans un avant-projet ou une proposition de loi, de décret ou d'ordonnance un excès de compétence, ces textes doivent être renvoyés au comité de concertation visé par l'article 31 de la loi ordinaire de réformes institutionnelles de 1980. Mme Bertieaux a considéré que l'avant-projet devait être renvoyé devant le comité de concertation et a estimé que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ignorait la loi. Considérant que le Parlement flamand a adopté une proposition de résolution sur ce thème, Mme Bertieaux a précisé que les parlementaires flamands étaient conscients que cette compétence devait être exercée par ou avec le gouvernement fédéral.

La ministre Simonis a précisé que le projet de décret avait été élaboré en rapport direct avec le décret de 2002 qui institue un Délégué général aux droits de l'enfant. Son article 4 prévoit que ce dernier adresse aux autorités fédérales, mais aussi et notamment aux autorités de la Communauté, les interpellations ou demandes d'investigation nécessaires à l'accomplissement de sa mission, tout en ne créant aucune obligation de réponse pour ses interlocuteurs. La ministre a affirmé qu'elle avait tenu compte de l'avis du Conseil d'État puisqu'elle avait modifié son avant-projet de décret en conséquence. Pour éviter toute forme de conflit de compétences, le DGDE adressera désormais ses avis au ou à la ministre des Droits des femmes et au ou à la ministre chargé(e) de la coordination de la politique relative à la réalisation des droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non à d'autres pouvoirs publics, à charge pour ces ministres de les transmettre à titre informatif, aux autorités fédérales.

Pour ces raisons, la ministre a souligné qu'il ne pouvait lui être reproché d'adopter des normes matérielles relatives à des compétences qui n'appartiennent pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles. La problématique nécessite un cadre décretaal spécifique.

Mme Bertieaux aurait espéré une réponse plus claire de la ministre et elle a estimé que le texte était faible sur le plan juridique et potentiellement inefficace. Elle a incité le gouvernement à envoyer le projet de décret au comité de concertation.

La ministre a rappelé qu'elle entendait agir par voie consultative et que le texte n'entendait pas interdire les concours de mini-miss puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a posé des balises sur lesquelles le DGDE s'appuiera pour rendre ses avis.

Mme Bertieaux a continué à marquer son étonnement face à la décision de ne pas aller devant le comité de concertation, ce à quoi la ministre a

répondu que le projet de décret respectait la répartition des compétences.

Mme Gérardon a insisté sur le fait que la prévention et la sensibilisation aux droits de l'enfant faisaient partie intégrante des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a demandé si l'intervention de Mme Bertieaux ne trouverait pas sa source dans une question de principe plutôt que dans une question de fond. Elle a souligné que personne ne protégeait ces jeunes filles en dehors de la ministre Simonis.

Les échanges se sont poursuivis par l'exposé la ministre. Cette dernière a souligné son attachement au projet de décret et a rappelé avoir opté, dans le domaine des droits des femmes, pour des mesures participatives, des mesures de sensibilisation et des mesures de prévention. Elle a mis en évidence les dangers de l'hypersexualisation, à côté de l'aspect d'apparence festif de ces concours de mini-miss, qui renforcent les stéréotypes de genre sur les filles et entravent leur émancipation. Le projet de décret formule de manière claire et spécifique la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles: les conditions dans lesquelles se déroulent les concours de beauté mettent en péril l'intérêt supérieur de l'enfant et entravent son épanouissement. La ministre y voit un geste politique fort qui mobilise les forces progressistes.

S'ensuivit la discussion générale. Pour le groupe MR, Mme De Bue a partagé avec la ministre l'attention à accorder aux dangers de l'hypersexualisation. La députée est revenue sur l'élaboration d'une charte de bonne conduite évoquée lors des questions orales: elle s'est demandé pourquoi cette piste n'a pas été explorée. Elle a émis quelques doutes sur la solidité juridique du projet de décret et a souhaité des précisions quant à la concertation avec d'autres niveaux de pouvoir, citant la résolution adoptée par le Parlement flamand. Pour Mme Bertieaux, il reste possible pour la Communauté française et le gouvernement fédéral de travailler ensemble, via un accord de coopération, afin d'aboutir à une solution juridiquement solide. Sur le fond, la lutte contre l'hypersexualisation est un enjeu important pour le groupe MR. Toutefois, il s'abstiendra sur ce projet de décret à ce stade.

Pour Ecolo, Mme Ryckmans s'est interrogée sur l'efficacité du projet de décret. La députée doute que la chaîne de transmission de l'information puisse être opérationnelle et empêcher un concours. Elle a rejoint la suggestion du MR visant à déposer ce texte devant le comité de concertation, tout en craignant que des considérations d'ordre communautaire parasitent le débat.

Pour le cdH, Mme Leal-Lopez a rejoint les préoccupations des commissaires et de la ministre face aux dangers de l'hypersexualisation. Selon elle se pose surtout la question des répercussions de cette hypersexualisation sur les adolescents, notamment en termes d'image et d'estime de soi. Elle est convaincue de la nécessité de défendre une position

forte sur l'organisation des concours de mini-miss et de pousser le gouvernement fédéral à agir.

Pour le PS, Mme Gérardon a rappelé que la ministre allait dans le sens de ce qui est demandé depuis longtemps, et même un cran plus loin, puisque l'on permet au DGDE de rendre un avis spécifique sur cette problématique. Mme Gérardon a mis l'accent sur le danger que constituait ce type de concours sur le développement psychologique et affectif des jeunes, d'autant que l'hypersexualisation représente un enjeu sociétal, avec des conséquences sur l'ensemble de la société en termes d'égalité entre les hommes et les femmes et de violences sexistes.

Mme Bertieaux a rappelé que, lors de la création de la fonction de DGDE, en 2002, les différents groupes politiques avaient été attentifs à lui attribuer une compétence générale et non pas une compétence spécifique d'avis. Selon elle, spécialiser sa compétence d'avis revient à porter atteinte à sa compétence générale.

La ministre Simonis a ensuite apporté un certain nombre de réponses aux questions spécifiques soulevées par les commissaires.

L'ensemble du projet de décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants a été adopté par huit voix et cinq abstentions.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bonni, pour une intervention au nom de son groupe.

**Mme Véronique Bonni (PS).** – Je ne reviendrai pas sur les longs échanges que nous avons eus en commission puisque je les ai déjà exposés précédemment.

Au nom de mon groupe, je souhaiterais d'emblée souligner la volonté et le courage d'Isabelle Simonis qui a décidé de s'attaquer à cette problématique. Bien qu'ils fassent polémique depuis de nombreuses années, les concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants n'ont que trop peu fait l'objet de mesures concrètes.

En dehors du phénomène spécifique que constituent les concours de beauté pour enfants, il s'agit bien ici de s'attaquer aux stéréotypes genrés et sexistes ainsi qu'à l'hypersexualisation des enfants. Il s'agit donc de deux enjeux fondamentaux dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, tant les stéréotypes sexistes que l'hypersexualisation des enfants ont des conséquences non négligeables et extrêmement dommageables sur l'ensemble de la société, que ce soit en termes de harcèlement ou de violences sexistes, pour ne prendre qu'un exemple parmi de nombreux autres.

J'en viens à la forme du projet de décret. Sachant que des modifications y ont été apportées par la ministre et qu'il ne prévoit pas une interdiction des concours visés, mais qu'il instaure une procédure d'avis spécifique qui permettra au DGDE de rendre un avis non contraignant destiné au ministre

compétent sur la problématique des concours fondés sur l'apparence et destinés aux enfants, il ne nous semble pas que le présent projet excède les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au contraire, il nous semble justement que la Fédération Wallonie-Bruxelles reste dans le cadre des compétences qui sont les siennes, à savoir la prévention et la sensibilisation, dans le chef des ministres compétents et du DGDE, en vue de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour conclure, je me permettrai d'insister à nouveau sur le danger que constitue ce type de concours pour des enfants et préadolescents en pleine construction de leur identité. Ces concours peuvent réellement avoir des conséquences désastreuses sur leur développement psychologique et affectif, ainsi que sur leur estime de soi. Je rappelle que ce type de concours renforce les logiques sexistes, réduisant les filles, et parfois même les petites filles, au jugement qui peut être fait sur leur physique et les enferme dans ces rôles.

Le projet de décret qui sera voté aujourd'hui constitue un outil que pourront utiliser l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi des entités locales telles que les communes, afin d'agir en faveur d'une plus grande prévention et d'une meilleure sensibilisation aux dangers qui pèsent sur les enfants qui participent à de tels concours.

**M. le président.** – La parole est à Mme De Bue.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Je voudrais tout d'abord remercier Mme Bonni pour son rapport très complet sur nos débats en commission.

Madame la Ministre, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas attendu ce texte pour évoquer l'hypersexualisation des enfants. En effet, en février 2013, la présidente du Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les femmes et les hommes coordonnait une journée d'étude sur ce thème. Des ateliers étaient organisés sur l'impact des médias et de la publicité, sur le rôle des pouvoirs publics, sur le développement et de l'éducation ainsi que sur la sensibilisation du monde adulte. Yapaka, en charge de la coordination de la prévention de la maltraitance du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui avait rédigé un ouvrage sur le sujet, y était associée.

Différentes réponses à ces phénomènes sont envisageables: la réglementation comme, par exemple, l'interdiction de concours de mini-miss ou celle de publicités télévisuelles destinées aux enfants, l'autorégulation via des chartes ou des codes de bonne conduite, l'éducation et l'information des enfants et des parents ainsi que la sensibilisation et la formation des professionnels.

Le projet de décret que nous examinons aujourd'hui se limite à un seul de ces aspects, celui des concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants. Pourtant, l'hypersexualisation des enfants est bien plus large. Elle touche autant la publicité

que la mode vestimentaire, les émissions de télévision ou les clips vidéo. Le phénomène est transversal et devrait être traité de la même manière dans tous les domaines, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir concernés. Pourtant, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas choisi cette approche.

Il me semble important de vous rappeler la conclusion du Conseil d'État qui est sans appel: «l'avant-projet, tant dans sa dimension de droit matériel que dans l'octroi d'une compétence consultative au DGDE, excède les compétences de la Communauté française.» Au lieu d'agir dans le domaine de ses compétences en coordonnant cette action avec d'autres acteurs concernés, le gouvernement choisit en nous proposant ce texte «d'exprimer publiquement sa position sur la problématique des concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants.» Fallait-il un projet de décret pour cela? Comme nous l'avons dit en commission, par la voix de Françoise Bertieaux, nous n'aurions pas dû examiner ce texte. Le gouvernement se devait de l'envoyer au comité de concertation.

Les mesures contenues dans ce projet de décret risquent d'être inopérantes. En voulant travailler seule, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend un décret faible au niveau juridique et potentiellement inefficace alors que l'enjeu est important et dépasse, bien évidemment, les frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La solution préconisée par ce projet de décret est tout à fait tarabiscotée. Le DGDE doit remettre ses avis spécifiques au ministre concerné par le Droit des femmes, l'Égalité des chances et la Coordination relative aux droits de l'enfant qui le transmet, à titre informatif, aux autorités compétentes, fédérales ou communales, pour les aider à se prononcer en connaissance de cause. Comme nous l'avons dit en commission, nous pensons que le décret de 2002 permet déjà au DGDE de remettre un certain nombre d'avis. La piste de la charte de bonne conduite, aussi évoquée, est écartée dans le cas de concours puisqu'en dessous de moins de douze ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles recommande de ne pas les organiser et, au-dessus de cet âge, pose des balises claires. Cependant, la charte de bonne conduite aurait pu s'adresser à d'autres types d'organisations puisque le phénomène d'hypersexualisation concerne aussi d'autres secteurs comme celui de la mode, de la publicité ou encore des médias. Je trouve dommage de ne pas avoir retenu cette piste qui aurait pu être explorée.

La ministre Simonis et le DGDE ont tout à fait raison d'être préoccupés par ce phénomène d'hypersexualisation des jeunes et de s'intéresser à l'une de ses dérives qui concernent les concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants. Néanmoins, ce texte ne nous semble pas la réponse la plus appropriée. Pour cette raison, nous nous abstenons sur ce projet de décret. C'est un thème très important, mais la solution apportée par la ministre est-elle vraiment adéquate? Nous en doutons.



**M. le président.** – La parole est à Mme Leal-Lopez.

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Nous avons largement discuté de ce projet de décret en commission, chaque groupe a pu détailler sa position sur ses implications. La nôtre est claire, mais je voudrais une nouvelle fois insister sur l'importance de sensibiliser nos concitoyens sur ces concours fondés sur l'apparence physique. Nous sommes dans une société confrontée à une importante hypersexualisation, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler en commission. Aucun domaine n'est épargné: les médias, internet, la musique, la mode, le cinéma, la littérature et enfin les publicités. Toutes ces sphères nous touchent particulièrement et surtout les plus jeunes d'entre nous.

Mon groupe s'interroge surtout sur les répercussions de cette hypersexualisation sur nos enfants et nos adolescents. À cet âge, ils peuvent être influencés par toute sorte de modèles, les plus jeunes sont parfois tentés d'intégrer des comportements hypersexualisés. Ces concours fondés sur la beauté contribuent complètement à renforcer ces attitudes chez les enfants et les jeunes. Ils jouent sur ces codes: les tenues légères, les défilés, le maquillage, la posture. À un âge où les enfants se construisent psychologiquement, chaque repère est important. Ces concours fondés sur l'apparence posent la question de la construction de l'estime de soi chez nos enfants et adolescents, ils mettent une pression énorme sur ces jeunes et sont délétères pour leur équilibre. Enfin, ces concours ne font que renforcer les stéréotypes sexistes.

Mon groupe et moi-même avons l'intime conviction que nous devons défendre une expression forte sur l'organisation de ce type de concours qui sont dangereux pour le développement psychologique et psychosocial de l'enfant. Notre devoir politique est de nous questionner et d'agir sur l'hypersexualisation de l'espace public. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera toujours de protéger les plus jeunes et de sensibiliser toutes les personnes qui, de près ou de loin, les accompagnent. Chaque niveau de pouvoir doit prendre sa part de responsabilité dans ce débat.

**M. le président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Nous nous réjouissons de ce débat. La Fédération Wallonie-Bruxelles, avec ses compétences, tente de modifier des pratiques observées dans des concours et dénoncées par tous. J'aurai le plaisir de signaler cette avancée à Isabelle Meerhaeghe et Yves Reinkin. En 2013, ils avaient organisé un colloque sur l'hypersexualisation.

J'ai exprimé nos doutes quant à l'efficacité du projet de décret au regard de la compétence d'avis attribuée au DGDE. La ministre m'a quelque peu rassurée sur la procédure qui sera suivie. L'avis du DGDE sera un simple avis communiqué aux ministres qui ont les Droits des femmes et des enfants

dans leurs attributions.

Le décret n'empêchera pas d'organiser des concours, mais il permettra d'émettre un signal clair aux organisateurs de ces concours, ou plus largement de compétitions «culturelles» et autres spectacles divers. Lors de ces événements, des limites sont parfois dépassées en ce qui concerne le respect des filles et des garçons. L'enjeu est permettre à ces enfants de réaliser leurs rêves et projets. Qu'ils puissent se construire en toute autonomie et loin des stéréotypes. Il est à noter que la mise en concurrence réelle – ou simulée – est particulièrement préjudiciable aux jeunes.

Pour rappel, ces concours sont extrêmement lucratifs, ce qui entraîne la commercialisation du corps de ces enfants. Selon Ecolo, il faut éviter de se donner bonne conscience avec un texte législatif qui n'aboutira à aucun changement dans la pratique.

Madame la Ministre, d'après vos propos, la procédure d'avis du DGDE sera rapide, car dès qu'il déposera un avis, la ministre – ou son cabinet – pourra s'adresser à l'autorité fédérale ou à la commune. À ce sujet, j'aimerais obtenir une précision supplémentaire. Madame Bonni, que je remercie d'ailleurs pour son rapport, n'a pas évoqué le niveau communal. Ces deux niveaux (le fédéral et le communal) sont-ils bien les niveaux de pouvoir qui pourront être informés? Et comment la commune pourrait-elle agir si elle ne dispose pas d'un cadre réglementaire?

Ne disposant d'aucun cadre réglementaire, la commune ne possède aucun moyen d'action.

Le MR a évoqué en commission l'action entreprise par le ministre fédéral en juin 2016. Celui-ci n'aurait pas formellement interdit le concours de mini-miss Belgique; mais aurait rappelé les contours de la loi «Travail» à l'organisatrice, qui aurait alors renoncé à l'organisation de ce concours.

Dès lors, bien que nous attendions de connaître l'effet concret des avis préalables du DGDE et la réaction des organisateurs de tels concours, nous sommes aussi conscients de ce qui peut être entrepris par le gouvernement fédéral. Nous attendons de lui qu'il pose des actes concrets.

Chaque niveau de pouvoir et chaque groupe politique a la possibilité de contribuer à l'évolution de ces pratiques mercantiles nuisibles aux enfants. Les enfants doivent pouvoir se comporter comme tels et non pas comme des adultes miniatures construits sur des modèles sexualisés et instrumentalisés par les publicitaires, les firmes de vêtements et les entreprises du monde du spectacle. Pour cette raison, Ecolo soutient ce projet de décret et appelle à une action au niveau du gouvernement fédéral, qui devra réellement changer la donne dans ce domaine.

**M. le président.** – La parole est à Mme Simonis, ministre.

**Mme Isabelle Simonis**, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je remercie Mme Bonni pour son rapport extrêmement complet ainsi que les différents députés, députées et ministres qui, lors des précédentes législatures, ont travaillé sur cette thématique soit en organisant des colloques et des séminaires soit en participant à l'élaboration de différents décrets.

En écho à l'intervention de Mme De Bue, j'insiste sur le fait que ce texte n'est qu'une réalisation parmi d'autres dans la lutte contre l'hypersexualisation des enfants. Hier encore, j'étais présente à Liège pour assister, dans le cadre d'Alter Égales, à la présentation d'un projet d'Infor Femmes lié à cette problématique. Nous lancerons également, en partenariat avec les services du DGDE, une campagne de sensibilisation autour du thème de l'hypersexualisation. Le texte que je présente est donc une partie du combat que nous pouvons mener ensemble contre ce phénomène. Je ne rappellerai pas les dérives regrettables de cette vision du monde, véhiculée par les médias, qui s'avère néfaste pour la construction identitaire des enfants et porteuse de nombreux stéréotypes de genre.

Avant d'élaborer l'avant-projet de décret, nous savions – et le Conseil d'État nous l'a rappelé d'emblée – que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas compétente pour interdire ces concours de mini-miss.

Ce n'est pas un texte qui interdit, mais qui formule, de manière claire et spécifique, la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant au fait que les concours de beauté, quelles que soient leur nature ou leur finalité, peuvent contrevenir à l'intérêt supérieur de l'enfant et entraver l'épanouissement des enfants et des jeunes. Concrètement, nous recommandons de ne pas organiser des concours de beauté pour les enfants de moins de 12 ans et nous encadrons au moyen d'un certain nombre de balises les concours destinés à des enfants de 12 à 16 ans. Ces balises et ces critères me semblent suffisamment clairs pour être dissuasifs.

Nous aurions pu rester les bras ballants ou nous cantonner dans une position de principe, mais nous avons, avec le ministre-président, choisi d'utiliser tous les outils que nous avons à notre disposition pour agir, bien entendu dans le cadre des compétences de la Fédération.

Je sais que ce n'est pas la solution ultime, mais il s'agit d'un geste politique fort, qui s'inscrit dans une logique de sensibilisation et de mobilisation de toutes les bonnes volontés. Un autre niveau de pouvoir a d'ailleurs exprimé la volonté d'agir également dans ce domaine.

Pour ce qui est des autorités compétentes, outre l'autorité fédérale, les autorités communales sont également concernées. Le bourgmestre pourra donc interdire ce type d'activités sur son territoire.

Par ailleurs, au-delà de ce texte, je souhaite

entamer un travail avec l'État fédéral. Je prépare en ce moment une demande de création d'une Conférence interministérielle (CIM) consacrée aux droits des femmes, qui pourrait notamment aborder la question des stéréotypes, etc. Nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces questions. Une série de balises reprises dans l'avant-projet de décret donnent, me semble-t-il, un cadre plus précis à l'application de la loi sur le travail, qui relève bien du niveau fédéral.

**M. le président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Il importe en effet d'agir de concert avec l'État fédéral.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 10.2 Examen et vote des articles

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 11 Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées (Doc. 429 (2016-2017) n° 1 à 3)

### 11.1 Discussion

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Onkelinx, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Moureaux.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est un honneur pour moi de vous présenter ce travail. Il est la continuation d'un travail entamé il y a plusieurs mois au Parlement francophone bruxellois où toutes les familles politiques sont présentes aujourd'hui et ont travaillé sur ce thème d'une manière assez originale, soutenue et dans une unanimité presque parfaite.

Nous y avons travaillé selon une méthode qui

n'existe malheureusement pas dans le règlement de notre Parlement. J'invite les chefs de groupe à se pencher sur cette méthode qui pourrait être développée ici aussi. Nous nous sommes en effet penchés sur une résolution émanant de la commission des Affaires générales du Parlement francophone bruxellois. Nous y avons travaillé sous une forme qui n'est pas proposée dans le règlement de notre Parlement. C'est dommage, car, pour des questions comme celle-ci, il serait judicieux d'utiliser d'autres formes de travail pour des textes qui ont caractère un peu particulier, comme celui que je vais vous présenter aujourd'hui.

De quoi s'agit-il? Il s'agit de l'histoire de la colonisation, de la décolonisation et de l'indépendance. Il s'agit de l'histoire de plus de 10 000 enfants se déroulant sur une période allant du début du XXe siècle à 1960. Plus de 10 000 enfants ont été séparés de leurs parents par l'État, par les institutions religieuses, au motif – au seul motif – qu'ils avaient une couleur de peau qui n'était pas la bonne. Ces enfants étaient métis, pour la plupart issus d'unions entre des pères blancs et des mères originaires d'Afrique subsaharienne – avec quelques cas, très rares, dans l'autre sens.

Laissez-moi vous lire tout d'abord deux témoignages. Pour commencer, voici celui recueilli en 2016 d'Evelyne Schmit qui a aujourd'hui 65 ans. Elle témoigne dans un magnifique reportage que je vous conseille, intitulé «*La couleur du péché*». La «couleur du péché», c'est la manière dont les missionnaires et les sœurs parlaient des métis.

Voici ce qu'elle a raconté: «À deux ans et demi, mon père Pierre Schmit est venu m'arracher des bras de ma mère. Il attendait que je sois propre pour pouvoir me placer dans un internat spécial pour métis. Il a dû s'y reprendre à plusieurs fois pour me trouver, car ma mère me cachait à chaque fois qu'il venait. Il a d'ailleurs fini par m'emmener de force.» Elle dit ensuite: «La plupart des pères blancs ne voulaient pas que leur enfant métis grandisse dans la culture africaine. Ils voulaient qu'on reçoive une éducation occidentale, qu'on s'habille, qu'on mange et qu'on parle comme des blancs.» Sur son enfance moins précoce, lorsqu'elle était à l'orphelinat, elle dit encore: «Je me rappelle que nous nous demandions souvent pourquoi nous étions loin de nos parents, qu'avions-nous fait pour être mis à l'écart? Nous en avons déduit que c'était à cause de notre couleur de peau. Il y avait les Blancs, les Noirs et puis il y avait nous.» Le commentateur du reportage dit alors: «Il faut dire que les métis ne viennent pas seuls à cette conclusion». Il explique alors que les missionnaires rappelaient souvent aux métis que leur peau portait «la couleur du péché».

Evelyne Schmit dit encore: «Il y a quelque chose qui nous a tous fait souffrir et qui a forgé notre identité commune. C'est le sentiment de n'appartenir à aucun groupe, de toujours passer pour l'étranger. En Afrique, on me pointait du doigt dans la rue. On se moquait parfois de moi. En Belgique,

les parents ne laissaient pas leurs enfants jouer avec moi à cause de ma couleur de peau et de ma situation d'orpheline. Aux États-Unis, les gens de la communauté afro-américaine m'ont rejetée en apprenant que mon père était blanc. Partout où j'ai vécu, le même schéma se répétait: il y avait les Noirs, les Blancs et puis moi, là, entre les deux.»

Ce témoignage est poignant et nous montre que résumer une personne à sa seule couleur de peau peut faire des dégâts. Dans ce cas-ci, nous parlons des métis. La dichotomie identitaire peut causer de terribles dégâts dans nos sociétés actuelles.

J'aimerais maintenant vous lire le témoignage de Madeleine Apendeki, mère d'enfants métis. Cette dame avait deux filles qui lui ont été enlevées. Son témoignage a été recueilli en 1986 à Uvira au Congo.

Madeleine Apendeki dit ceci: «La sœur Edmée m'a dit que cette dame est venue d'Europe et s'est rendue au parquet afin de demander une autorisation d'aller chercher un enfant à l'internat de Save, car elle n'avait pas d'enfant.» Précisons que l'internat de Save est un internat souvent mentionné lorsqu'on parle de cette thématique. C'est un internat situé au Rwanda duquel sont venus près de 300 enfants en Belgique lors de l'indépendance.

«Quand elle est arrivée à Save, la dame venue d'Europe a choisi votre fille et c'est pour cela qu'on vient vous demander si vous acceptez que votre fille aille en Europe pour continuer ses études à charge de cette dame.» Madeleine Apendeki poursuit: «J'ai refusé catégoriquement. La sœur Edmée a essayé de me calmer, mais j'ai refusé. Ils ont dû fuir avec l'enfant dans la voiture. J'ai essayé de courir après la voiture, mais c'était impossible.» Dans son témoignage, elle ajoute ensuite: «Je demande à nos enfants de ne pas penser que je les ai abandonnés.»

Vous voyez les traumatismes subis de part et d'autre. Avant de poursuivre, je voudrais remercier à ce stade l'Association des métis de Belgique (AMB) parce que nous avons travaillé pratiquement «main dans la main» au Parlement francophone bruxellois. Ce fut un travail très original et intéressant. Nous avons pu entendre les témoignages de ces personnes. Je voudrais remercier en particulier François Millieux, président de l'AMB, et son épouse ainsi que Charles Gérardin, vice-président de l'AMB et François d'Adesky pour leur aide. Je remercie également l'historien Assumani Budagwa.

Je rappellerai brièvement le contenu de la résolution. En ce qui concerne plus particulièrement la Communauté française et notre assemblée, nous voulons nous emparer de ce thème pour interpeller notre gouvernement à ce propos.

Les deux points figurant dans la résolution concernent les demandes formulées à notre gouvernement. La première est relative à la consultation

des archives de l'adoption. Son objectif est d'améliorer la possibilité pour les enfants non adoptés – ici les métis – de consulter toutes les archives qui les concernent. La seconde vise à encourager notre gouvernement à s'intéresser à la sensibilisation et la promotion de l'histoire et de la mémoire portant sur la question des métis dans les domaines de la culture et l'éducation en Communauté française. Nous reprenons par ailleurs toute une série de demandes formulées au gouvernement fédéral qui concernent en particulier l'acquisition de la nationalité et les questions de réparation et de retrouvailles avec les mères encore au pays.

Chers Collègues, je souhaiterais enfin attirer votre attention sur l'importance de la question des métis issus de la colonisation belge. Pourquoi ce sujet est-il important aujourd'hui? Tout d'abord – et c'est le point le plus important à mon avis – parce que ces enfants issus de la colonisation ont aujourd'hui entre 50 et 80 ans. Ils ont été amputés d'une part de leur identité et ils ont été privés d'affection maternelle et paternelle.

Il est grand temps – il est plus que temps – de reconnaître leurs souffrances, de débloquent certaines situations, comme l'accès aux archives ou les questions sur la nationalité. Il faut profiter de leurs témoignages, tant qu'il est encore temps, pour écrire cette histoire – ce qui n'est pas aisé – le plus fidèlement possible. Ces gens sont des passeurs d'histoires. Là réside la deuxième raison pour laquelle nous devons nous préoccuper de cette question aujourd'hui.

L'histoire du «problème mulâtre», comme on le qualifiait à l'époque, est une histoire de racisme. Un racisme porté par les politiques étatiques et les institutions religieuses.

Aujourd'hui, l'Église a présenté ses excuses pour cette histoire. On arguera, à raison, qu'il ne faut pas juger le passé avec les lunettes du présent. Mais le passé nous enseigne comment nous comporter – ou ne pas nous comporter – dans le futur. Nous avons une liberté et un devoir par rapport à ce que nous enseigne ce passé.

Pourquoi les métis ont-ils été mis à l'écart de la société? Pourquoi ont-ils été enlevés à leurs parents? La raison pragmatique évoquée par les autorités politiques et religieuses pour les séparer et les traiter différemment était l'abandon que connaissaient une série d'entre eux par la société africaine. En effet, lorsqu'ils sont de père inconnu ou disparu, les enfants métis sont parfois mis au ban de leur famille maternelle, du fait que le droit coutumier africain était celui du père.

Toutefois, le «problème mulâtre» est plus complexe et consubstantiel à la colonisation. L'existence des «sangs mêlés» – autre manière d'en parler à l'époque remplacée aujourd'hui par le mot plus doux de «métis» – bouleverse terriblement l'organisation sociale du monde des colonies.

Ainsi, en décembre 2012, dans la *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»*, après deux ans de recherches dans les archives du Centre d'études et documentation guerre et sociétés contemporaines (CEGESOMA) et une analyse approfondie des archives de l'orphelinat de Savé au Rwanda, Sarah Heynssens, historienne diplômée de l'université de Gand, note que «le simple fait de leur existence menace les fondements idéologiques de la domination coloniale, laquelle se base sur la suprématie “naturelle” de la race européenne.»

En effet, la Charte coloniale de 1908 et la législation sur la colonisation reposent sur les dichotomies raciales mentionnées antérieurement. Quelles sont-elles? Blanc/Noir, Européen/indigène. Blanc contre Noir, Européen contre indigène. «Des règles différentes s'appliquent aux Européens et aux Africains et la position dans la société coloniale est déterminée par cette distinction». Et Sarah Heysens de conclure: «La façon dont le colonisé et le colon gèrent ce problème démontre comment les frontières entre Européens et non-Européens, colonisé et colonisateur, sont inventées, imaginées et reproduites sous l'ère coloniale et même au-delà».

Je me permets de citer une belle phrase que Christiane Taubira a prononcée hier et qui porte le même message: «Le combat pour l'égalité entre hommes et femmes est matriciel. Il rappelle qu'aucun fait naturel n'est supérieur à un fait culturel.» De fait, le «problème mulâtre» met un sérieux coin dans le paradigme de la «mission civilisatrice» du colonisateur. Ainsi, il est intéressant de noter qu'au début de la conquête des colonies, les mariages mixtes et les relations avec les indigènes sont encouragés, parce qu'ils sont considérés comme facilitateurs de l'entreprise coloniale. Mais dans une deuxième phase, lorsque l'idée de la mission civilisatrice portée par des colons dépositaires de valeurs morales et culturelles supérieures est qu'ils doivent pouvoir les inculquer aux «nouvellement civilisés», les relations entre blancs et noirs sont alors perçues comme un ferment de décadence morale et de dégénérescence de la race. L'expression «blanchir l'âme des métis» affleure.

Les circulaires aux fonctionnaires coloniaux se suivent alors et se ressemblent. Il est en fait immoral de s'unir avec un partenaire de race différente. Mais devant l'échec de ce mode de traitement du problème, d'autres moyens sont tentés. Il est ensuite décidé d'envoyer davantage de jeunes hommes issus des bonnes familles catholiques. Mais malheureusement, cela ne change rien: les métis sont toujours plus nombreux. Les estimations varient, mais un chiffre régulièrement cité est celui de 10 000 enfants. C'est probablement plus, on ne le sait pas exactement aujourd'hui.

Enfin, le «problème mulâtre» renvoie à une autre menace. Il renvoie au soulèvement des esclaves durant la guerre d'indépendance en Haïti à l'aube du 19<sup>e</sup> siècle. Là, les métis avaient pris la tête du mouvement d'indépendance. Et toutes les

puissances coloniales ont ensuite eu peur du métissage, craignant cette classe intermédiaire qui pourrait prendre la tête d'une majorité perçue comme «inculte» et «inférieure».

Comme vous le voyez, les raisons politiques de séparer et de traiter différemment les enfants métis étaient donc multiples. Je vais conclure.

Derrière une histoire sans assassinats, derrière une histoire sans morts, derrière une histoire bien réglée par le corps social tout entier, il y a un grand malaise et d'immenses souffrances. Ce grand malaise est consubstantiel de l'entreprise coloniale et nous allons peut-être encore le ressentir aujourd'hui dans cette assemblée. Agissant à l'époque en toute légalité, cette entreprise coloniale a infligé d'immenses souffrances à des enfants, des mères et des pères déçus d'une partie de ce que l'on considère aujourd'hui comme leurs droits.

Chers Collègues, il est temps pour nous d'apporter notre pierre à la reconnaissance de cette histoire. C'est notre histoire!

**M. le président.** – La parole est à Mme Moinnet.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – Lorsque j'ai pris la parole en commission sur cette proposition de résolution, c'était sur la base des rapports qui m'avaient été transmis de cette page sombre et dramatique de notre histoire commune. J'étais déjà, à ce moment-là, très marquée par les comportements immoraux dont certaines personnes avaient fait-preuve tant de manière active que passive. Mais, contrairement à certains d'entre vous, je ne siége pas au Parlement francophone bruxellois et je n'ai donc pas été directement confrontée aux témoignages bouleversants des victimes de ce désastre, ces métis issus de la colonisation belge. Je tiens à saluer Mmes Moureaux et Persoons, qui, par leurs interventions, m'ont permis de comprendre et surtout de ressentir davantage les émotions que ces rencontres avaient dû susciter lors des échanges organisés au Parlement régional bruxellois. Je salue aussi Mme Degroote qui a ouvert les portes de cette institution à la société civile à l'occasion de ses «Jeudis de l'hémicycle», point de départ de ce texte dont nous débattons aujourd'hui.

Car c'est bien là l'un des plus grands atouts de cette proposition de résolution. Elle est le fruit d'une réflexion collégiale, de l'écoute respectueuse par les mandataires politiques des représentants de l'AMB venus raconter avec dignité l'injustice dont ils avaient été victimes jusqu'ici. Et c'est avec autant de respect et de dignité que les députés sont parvenus à un compromis équilibré donnant naissance à ce texte malgré certaines divergences bien légitimes au sein d'un pouvoir législatif. Ces avis se sont d'ailleurs exprimés avec nuance en commission, loin des polémiques habituelles auxquelles on peut parfois assister. C'est important à souligner! Il est également remarquable que ce débat ait été porté devant le Sénat, preuve supplémentaire que cet épisode tragique dépasse largement les clivages

politiques et institutionnels. Un tel événement doit ainsi pouvoir être assumé par tous les niveaux de pouvoir.

En quoi la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle agir? En quoi sommes-nous compétents pour intervenir face à cette page de notre histoire commune? Premièrement, en reconnaissant qu'elle a eu lieu. «Comme au temps des plus anciens», disait Jacques Attali, «nommer c'est reconnaître, c'est faire exister, c'est rendre éternel». C'est la première demande de cette proposition de résolution. Elle peut paraître insignifiante, mais sans cette reconnaissance, nous pourrions laisser croire que ces faits se sont déroulés de manière anecdotique, sans réelles conséquences. Or, 13 000 à 20 000 de ces enfants ont vu le jour entre 1908 et 1960. Dans neuf cas sur dix, ils n'ont jamais été reconnus par leur géniteur. Ils ont été enlevés à leur mère pour être élevés dans des orphelinats. Les fratries ont été séparées. Au moment de l'indépendance, les enfants ont été envoyés en Belgique. Ils ont été placés dans des homes, mis sous tutelle ou confiés à l'adoption – une adoption que nous pouvons qualifier de forcée. Les autorités de l'époque sont allées jusqu'à déchoir ces enfants de leur nationalité!

Au-delà de cette reconnaissance, notre niveau communautaire est compétent en matière d'enfance et, *a fortiori*, d'adoption. C'est pourquoi nous appelons notre gouvernement «à prendre formellement une disposition organisant l'accès des personnes non adoptées en recherche de leurs origines à leur dossier [...]».

Enfin, nous sommes aussi compétents pour la transmission du savoir au sens large. C'est pourquoi nous demandons à chaque ministre d'être créatif, en fonction de ses compétences, pour prendre en compte l'histoire des métis issus de la colonisation. Il nous semble que c'est un premier pas pour perpétuer la mémoire de ce triste, mais néanmoins réel épisode de notre histoire collective.

**M. le président.** – La parole est à M. Destexhe.

**M. Alain Destexhe (MR).** – J'interviens ici au nom du groupe MR, à la suite de différentes discussions en son sein, même si je n'étais pas particulièrement volontaire pour le faire. Notre groupe est partagé à propos de cette résolution: une partie la soutiendra, certains avec enthousiasme, une autre, significative et plus grande qu'au Parlement francophone bruxellois, s'abstiendra.

J'espère que certaines personnes de l'assemblée n'exerceront pas de pressions morales, voire physiques, comme au Parlement francophone bruxellois où il a été dérogé au règlement, en demandant qu'il soit possible d'applaudir l'adoption de la résolution dans les tribunes.

Certaines informations données par Mme Moureaux et d'autres députés sont parfaitement exactes: une association de métis qui ne représente pas toutes les personnes métisses réclame

ce qui est prévu dans la présente proposition de résolution. Il faut également reconnaître, comme l'a souligné Mme Moureaux, que certaines de ces personnes ont vécu un traumatisme profond, dans leur enfance ou leur adolescence, à l'âge adulte et encore aujourd'hui. D'autres n'ont pas la même expérience et ne ressentent pas la nécessité d'obtenir une reconnaissance, voire des réparations.

La plupart des points de la résolution ne nous posent aucun problème. Nous sommes d'accord avec les paragraphes concernant la recherche des origines, l'acquisition de la nationalité belge, les retrouvailles avec la famille, l'accès aux archives, etc. Nous sommes évidemment tout à fait d'accord avec cela et nous y souscrivons pleinement. Ce qui nous pose plus de soucis, ce sont, d'une part, l'article 1<sup>er</sup> qui demande de reconnaître ce problème et, d'autre part, le dernier paragraphe qui en appelle à des réparations.

C'est un vaste sujet qui dépasse largement la question de nos anciennes colonies. Mme Moureaux y a fait allusion. Attention de ne pas tomber dans une espèce d'anachronisme! Il est certain que toute l'entreprise de colonisation s'est déroulée au nom d'une conception que nous qualifions aujourd'hui à juste titre de raciste, mais qui était à l'époque plus perçue comme paternaliste. J'insiste tout de même pour dire que cette conception était profondément raciste.

La question est de savoir pourquoi on fait une distinction uniquement pour les métis et jusqu'où on peut aller dans la reconnaissance. On pourrait également reconnaître que toute la colonisation fut une erreur voire, pour certains – ce n'est toutefois pas ce que je pense –, une entreprise meurtrière. On pourrait élargir à l'infini. On pourrait par exemple dire que les offensives de la Première Guerre mondiale étaient meurtrières et reconnaître que les généraux de cette époque ont commis des crimes contre l'humanité.

La politique de reconnaissance par un État n'est pas quelque chose qui se balaie d'un revers de la main en prenant un cas après l'autre. Je crois que la Fédération Wallonie-Bruxelles gagnerait à avoir une approche plus généralisée, en sachant ce qu'elle veut reconnaître comme étant inacceptable dans notre passé, et ce qui fait partie de l'histoire avec ses côtés positifs et ses négatifs.

Personnellement, au cours de mes 22 ans de carrière politique, j'ai accepté une fois de reconnaître une erreur du passé: la responsabilité de l'État belge dans la déportation des juifs de Belgique. Grâce au travail du Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines (CEGES), il a été possible de clairement mettre en évidence le rôle des autorités belges qui étaient directement responsables de la déportation.

Pour le reste, certains de mes collègues et moi-même, nous ne sommes pas favorables à une reconnaissance impliquant une responsabilité ac-

tuelle de l'État par rapport à ce qui s'est passé durant notre histoire, car cela pourrait aller très loin.

La résolution contient des mots très durs: «ségrégation ciblée», «adoption forcée», «enlèvement». Tout cela est vrai jusqu'à un certain point, mais, une fois de plus, nous sommes dans le contexte de l'Histoire. J'aimerais partager avec vous des paroles que certains d'entre vous n'entendront peut-être pas volontiers, mais qui m'ont été confiées par un métis. Il m'a dit: «Si je n'avais pas été "enlevé" en Belgique, je serais probablement mort aujourd'hui». En effet, durant les années 1960, les relations entre les Blancs et les Noirs n'étaient pas simples; la décolonisation de la Belgique ne s'est pas très bien passée au Congo, au Rwanda et au Burundi. Il y a eu des massacres à grande échelle, des crimes contre l'humanité et des millions de réfugiés qui sont passés dans les pays voisins. Si la Belgique n'avait à l'époque pas décidé de rapatrier ces métis, s'ils avaient été abandonnés dans leur pays d'origine, quel aurait été leur destin? Selon cette personne, un certain nombre d'entre eux seraient morts et leur venue en Belgique leur a permis de mener la même vie que d'autres citoyens belges.

La reconnaissance pose donc problème, tout comme le dernier paragraphe de la résolution qui porte sur la réparation. Celle-ci implique une sorte d'indemnisation. Certains d'entre nous n'y sont pas favorables, car, si nous ouvrons ce débat de la réparation, nous pouvons le faire, mais dans un cadre plus large que celui des métis issus de notre colonie. Ce serait la porte ouverte à d'autres réparations et nous n'avons pas à réparer l'Histoire. Celle-ci a des côtés positifs et des côtés négatifs, et nous devons les assumer, car c'est notre passé commun à tous.

Nous avons considéré ce sujet comme une question éthique. C'est pour cette raison que certains membres de notre groupe soutiendront ce texte et d'autres pas.

**M. le président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Il est important d'ouvrir cette page particulièrement douloureuse pour les personnes concernées par le statut de métis.

Il y a d'abord le poids et la violence de cette situation. Il y a aussi le poids sociohistorique qui est endossé par des enfants issus de mariages mixtes, qui portent en eux le caractère raciste de la colonisation belge. En effet, dans la Belgique coloniale de l'époque, être élevé comme un Belge ou en Belgique était considéré comme le gage d'un avenir prétendument meilleur. Ces enfants ont vécu comme un drame le fait d'être placés en orphelinat et séparés de leurs parents.

Le travail de mémoire, de récolte de témoignages, est important, car il a permis, une cinquantaine d'années plus tard, de lever le voile sur les

réalités du pouvoir colonial, mais aussi sur les réalités de la domination patriarcale, de ces hommes expatriés qui avaient le droit d'utiliser le corps des femmes dites indigènes.

Cette réalité est d'ailleurs encore bien présente dans la réalité des échanges mondiaux que nous vivons encore aujourd'hui.

Ce travail de mémoire est important parce qu'il a aussi permis aux métis d'exprimer leur vécu et leurs émotions, de raconter une histoire qu'ils avaient cachée à leurs enfants et petits-enfants. Cette histoire est douloureuse pour ces personnes ; elle présente des similitudes, par exemple, avec l'histoire des enfants issus de viol durant la Seconde Guerre mondiale et dont le vécu, souvent, ne ressurgit qu'en fin de vie, sautant parfois une génération pour éviter la souffrance qu'elle engendre.

Il est important aussi d'analyser les archives à l'aune d'un travail d'historien.

Le travail effectué en collaboration avec l'AMB est donc en effet important, au même titre que le travail approfondi des historiens.

Il est essentiel de contextualiser les pratiques de l'époque, mais leurs conséquences doivent en revanche être gérées ici et maintenant.

C'est là, me semble-t-il, qu'il y a une responsabilité ou même un devoir de réparation morale. Les institutions, les Églises et l'État belge doivent mettre tout en œuvre pour soulager les souffrances des personnes qui se définissent et vivent comme des victimes.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

## 12 Proposition de résolution relative au soutien du handisport (Doc. 444 (2016-2017) n° 1 à 2)

### 12.1 Discussion

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Lecerf, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. François Desquesnes (cdH).** – Charles Darwin l'a démontré scientifiquement: le vivant est le fruit d'une évolution, connue sous le nom de sélection naturelle, selon laquelle le plus fort, le mieux adapté, survit. Mais l'Homme est bien plus que le fruit de cette sélection naturelle. Avec les philosophies, tant religieuses que laïques, notre civilisation humaine a établi des valeurs qui

constituent aujourd'hui le socle de nos sociétés: l'égalité de traitement et de droits, la non-discrimination, le respect de l'autre et des différences.

Le texte soumis aujourd'hui au vote de notre assemblée est, à notre modeste échelle, l'expression de notre souci et de notre engagement pour renforcer très concrètement cette égalité, dans les droits et dans les faits, à travers l'accès au sport pour les personnes extraordinaires, quelle que soit leur différence.

Cette résolution est le résultat d'un long travail de concertation et d'écoute avec le secteur associatif: la Fédération multisports adaptés (FÉMA), la Ligue handisport francophone (LHF), Altéo et bien d'autres. Qu'ils en soient publiquement remerciés. Elle est aussi le fruit d'un travail d'enrichissement des idées mené au sein de la commission des Sports, où règne précisément cet esprit du sport. Avec l'ensemble des groupes politiques de la majorité et de l'opposition et avec le soutien du ministre et de ses équipes, nous sommes parvenus à rédiger un texte qui a fait l'unanimité en commission.

Quels sont les principaux messages contenus dans cette proposition de résolution relative au soutien au handisport? D'abord, elle exprime la volonté de défendre le sport comme véritable vecteur d'intégration. Quel plus bel outil que le sport pour intégrer celles et ceux que les hasards de la vie ont dotés de différences! Le texte demande au gouvernement de veiller, par exemple, à la présence d'un référent dans chaque fédération sportive, qui soit prêt à faciliter l'accueil et l'intégration des personnes ayant une différence physique ou mentale. Cet engagement dans l'inclusion est un des éléments fondamentaux de la proposition de résolution aujourd'hui présentée au vote de cette assemblée.

Cette proposition de résolution porte également une certaine forme de lutte contre toutes les discriminations. Malheureusement, il en reste encore quelques-unes. Ainsi, un sportif qui adhérerait à une fédération ou à un club rattaché à une fédération de handisport – qu'il s'agisse de la FÉMA ou de la LHF – ne pouvait pas, comme les autres sportifs, adhérer à une fédération thématique. Notre résolution encourage à supprimer cette discrimination. Je salue Bea Diallo et les autres collègues qui, dans la foulée du dépôt et du vote de cette proposition de résolution en commission, ont déposé une proposition de modification du décret «Sport» en ce sens.

Enfin, cette résolution reconnaît pleinement la dimension «handisport» dans les actions et politiques sportives, et ce de manière très large, en valorisant médiatiquement les réussites dans le cadre de la pratique du handisport, qu'il s'agisse de sportifs dits «de haut niveau» tels que Joachim Gérard – qui porte haut les couleurs tennistiques belges francophones –, de compétitions comme les *Special Olympics* ou de réussites concrètes dans des clubs

de football, de tennis de table ou de natation de nos quartiers, villes et villages.

Cette reconnaissance de la dimension «handisport» se traduit également dans le cursus de formation de celles et ceux qui accompagnent et accompagneront les sportifs et la différence. Je pense aux éducateurs, aux kinésithérapeutes, aux professeurs de gymnastique.

J'ajoute que, pour donner pleinement ses lettres de noblesse au handisport, nous avons aussi besoin – et c'est un des éléments de la proposition de résolution – d'un groupe au niveau académique qui réunisse toutes celles et ceux qui savent porter le savoir, l'expérience, les échanges de bonnes pratiques, en ce qui concerne l'inclusion de cette dimension importante dans la politique sportive.

Pour conclure, je voudrais adresser ici, dans notre Parlement et en son nom, un immense merci à celles et ceux qui chaque semaine, chaque mois consacrent quelques heures de leur temps pour accompagner des personnes extraordinaires dans leurs activités sportives. Merci à eux pour cet engagement discret et qui donne ô combien de sens à notre humanité! (*Applaudissements*)

**M. le président.** – La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Ceci est ma dernière intervention au sein de ce Parlement. (*Applaudissements*)

J'ai dû faire un choix difficile, mais il est complètement assumé. C'est donc avec une émotion particulière que je m'exprimerai aujourd'hui, d'autant plus que mon intervention vise à soutenir les personnes atteintes d'un handicap, que celui-ci soit moteur ou cérébral. Les malvoyants, les aveugles, les malentendants et les sourds, tous méritent notre attention et surtout des actions concrètes pour leur témoigner notre pleine et entière considération. Au cours de ces trois dernières années, j'ai voulu participer au combat de ces personnes, à travers mon travail de députée, en relayant auprès des différents ministres concernés, ici ou à Namur, beaucoup de leurs préoccupations. J'ai tenté d'approcher et de comprendre le quotidien de ces personnes, des parents avec enfants handicapés. Toutes ces situations m'ont bouleversée plus d'une fois à l'occasion des multiples rencontres que j'ai vécues. J'ai énormément de respect et d'admiration pour eux. Tous ont le droit de s'épanouir dans notre société. Il reste pourtant énormément de choses à faire pour leur permettre d'atteindre cet objectif.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui est une des pistes pour avancer grâce à l'exercice d'une activité sportive. Nous avons, tous groupes confondus, travaillé ensemble pour aboutir à un consensus, avec pas moins de quatorze mesures concrètes en faveur du handisport. Je remercie d'ailleurs les collègues de la majorité, dont François Desquesnes, auteur de ce texte, de nous avoir permis d'y apporter notre contribution.

Pour notre part, nous avons insisté sur différents éléments et notamment sur la nécessité de réaliser un état des lieux du handisport. En effet, il importe de savoir ce qui existe dans nos clubs et fédérations, ce qui fait défaut, combien d'associations sont actives dans ce domaine, quel est le nombre de handisportifs. Ce chiffre est-il en hausse ou à la baisse? Quels sont les outils de promotion du handisport? Tous ces éléments permettront la mise en place de politiques sportives adéquates et répondant parfaitement aux attentes des personnes handicapées. La formation au handisport dans le cadre des études secondaires ou supérieures liées au sport ou à l'exercice physique permettra de sensibiliser un public à cette dimension, voire de susciter des vocations. Sans un encadrement bien formé et suffisant, le handisport ne pourra pas se développer.

N'oublions pas non plus les initiatives prises à l'étranger et au Conseil de l'Europe pour une pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale et sportive. Il y a là une mine d'idées qui fonctionnent dans d'autres pays et dont nous pouvons nous inspirer.

Autre point: la promotion des exploits des handisportifs comme porte-drapeau. Relater les performances de ces sportifs par tous les moyens et par tous les supports disponibles donnera confiance aux personnes atteintes de handicap pour les pousser à enfilel elles-mêmes des baskets. Il s'agira pour elles d'une vraie marque de reconnaissance.

Dans le même ordre d'idées, n'oublions pas la nécessaire médiatisation du handisport dans le cadre du prochain contrat de gestion de la RTBF. L'intensification des collaborations entre la FéMA et la LHF nous semble également essentielle.

Enfin, nous soutenons le principe de la proposition de décret qui vient d'être déposée, modifiant le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, afin de favoriser l'intégration des handisportifs dans les clubs et fédérations sportives valides en permettant la double affiliation, à savoir à la LHF et à une fédération sportive classique.

Toutefois, étant donné le délai très court dont nous avons disposé pour analyser ce texte, nous ne l'avons pas cosigné, ce qui ne nous empêchera pas, je vous rassure, de le soutenir en commission après une lecture plus approfondie et le dépôt d'éventuels amendements.

Par ce texte, nous avons l'occasion de donner tous ensemble un signal positif et fort grâce aux différentes pistes proposées, qui permettront à la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme nous l'avons fait pour le sport féminin, de mettre en place une véritable politique sportive globale en faveur des personnes atteintes de handicap, quel qu'il soit. J'espère, et je fais confiance au ministre Madrane à cet égard, qu'elles seront rapidement suivies d'effets.



Je suivrai tous ces beaux débats, loin des yeux, mais pas loin du cœur, car lorsqu'on est passé au Parlement, on peut difficilement oublier toutes les personnes rencontrées et les dossiers qui nous ont passionnés.

Chers Collègues, je vous souhaite à tous bon vent. Merci pour ces moments d'amitié et de collaboration dans le travail parlementaire. Merci également pour toutes ces personnes atteintes de handicap qui, elles aussi, suivront attentivement tous vos travaux. (*Applaudissements*)

**M. le président.** – La parole est à M. Sampaoli.

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Je tiens tout d'abord à remercier Virginie Defrang-Firket pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Nous regretterons son départ. Il est toujours bénéfique au travail d'une commission de compter sur des personnes passionnées par ce qu'elles apprennent et qui s'investissent au quotidien.

Nous savons que le sport est porteur de valeurs essentielles telles que la cohésion, l'intégration ou l'inclusion sociale. La proposition de résolution votée en commission il y a une quinzaine de jours rencontre parfaitement ces valeurs. Je souligne le travail effectué par François Desquesnes, qui a pris contact avec les acteurs de terrain et les fédérations et qui a porté ce texte au sein de notre assemblée. Bien que je sois moi-même un sportif, que j'aime le sport et que je sois sensible au sport adapté, j'ai été un peu sceptique en découvrant ce texte. Je trouvais en effet qu'il manquait de portée. Nous en avons discuté et nous l'avons retravaillé de longues heures avant de le proposer en commission. Le sujet a immédiatement intéressé les parlementaires présents et nous nous sommes très vite mis d'accord sur le fait que nous devons retravailler ce texte pour le porter unanimement devant ce Parlement.

Je souhaiterais remercier l'ensemble des députés présents à la commission, à savoir ceux du cdH et du PS, mais également les députés du MR, de DÉFI, d'Ecolo et de JEXISTE. Mon seul regret est l'absence du PTB à cette commission, qui n'a donc pas eu l'occasion d'assister aux débats.

Nous atteignons ici une proposition unanime. Je ne vais pas reprendre les dizaines de propositions exprimées par mes collègues. Je souhaiterais souligner l'écoute dont a fait preuve le ministre Madrane à notre égard, puisque depuis que nous avons mis en route cette proposition, plusieurs points ont déjà été résolus par le ministre: d'une part, au travers de la campagne Handisport *Friendly* et d'autre part, en permettant, hors décret, les doubles affiliations au sein des fédérations sportives. Ces doubles affiliations permettent à une personne affiliée à la FÉMA à la LHF de s'affilier à un club sportif traditionnel ou à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Ministre, au nom du groupe PS et à titre personnel, je tiens réellement à vous remercier pour ces mesures.

Nous allons tout de suite concrétiser une partie de cette résolution, puisqu'une modification décrétable permettant la double affiliation que je viens d'aborder a été prise en considération aujourd'hui. La particularité de notre résolution est que nous sollicitons du Parlement de Wallonie et de ses services l'établissement au sein du cadastre des infrastructures sportives d'un lien vers l'administration de l'Éducation physique et des Sports (ADEPS), qui permettrait à tout un chacun de vérifier quelle infrastructure sportive est accessible aux personnes moins valides.

Pour clôturer, je me réjouis que les médias, le monde du sport et les citoyens s'intéressent et s'impliquent de plus en plus dans la visibilité et l'intégration des sportifs moins valides. Comme le ministre a eu l'occasion de l'exprimer après les derniers Jeux olympiques, ces sportifs non valides nous démontrent des capacités et des exploits sportifs extraordinaires qu'ils relaient à des niveaux tant amateurs que professionnels. Au sein de ma commune, nous possédons désormais deux clubs de sportifs non valides. En tant que mandataire communal, je suis donc bien placé pour savoir que ces personnes se battent, s'intègrent et effectuent un travail formidable. Ils apportent énormément à notre société. Rien que pour cette raison, cette proposition de résolution a le mérite d'être présentée aujourd'hui à ce Parlement.

(*Mme Valérie De Bue, première vice-présidente, prend la présidence*)

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Madrane, ministre.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Je commencerai par remercier les auteurs et les cosignataires de cette résolution dont j'approuve évidemment le contenu. Je m'inscris totalement dans ce qui y est proposé. En commission, j'ai eu l'occasion d'indiquer l'état des lieux du sport pour personnes handicapées en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai rappelé qu'au travers de son action, l'administration générale du Sport s'est toujours montrée sensible à l'intégration des moins valides et a toujours veillé à considérer le sport pour personnes atteintes d'un handicap, qu'il soit mental ou physique, sur un pied d'égalité que le sport pour valides. Cela a notamment été le cas en organisant, dans le cadre des vacances sportives de l'ADEPS, des stages spécifiques «Handi spécial sport». J'ai également rappelé que tous nos centres sportifs participent aussi au travail d'intégration des personnes souffrant d'un handicap en accueillant, chaque année, des enfants moins valides, ou avec un handicap mental léger, en stages en externat pour valides.

Il y a évidemment tous les stages, comme M. Sampaoli l'a rappelé. Pour ma part, j'ai eu l'occasion en commission d'évoquer avoir été ébloui,

lors de ma présence aux derniers Jeux paralympiques de Rio, par la ferveur et l'enthousiasme du public brésilien, bien plus d'ailleurs que pour les Jeux olympiques, et par la qualité des prestations et le niveau de performance atteint dans certaines compétitions.

Le cinquième point de la résolution proposée est un élément important, car il demande de mener une réflexion sur la double affiliation. Afin de ne pas freiner le travail d'intégration et de ne pas attendre la révision du décret que je vais déposer à la commission et au parlement, mais surtout en guise de reconnaissance du travail parlementaire accompli, je propose que les parlementaires déposent une proposition visant à introduire une exception à la règle de l'article 15, 9°, du décret de 2006 concernant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française. J'ai aussi proposé aux parlementaires de déposer eux-mêmes une proposition d'amendement qui permettrait de réaliser le cinquième point de la résolution portant sur la double affiliation. Je voudrais saluer le travail fait par l'ADEPS et rappeler que beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Cependant, nous resterons évidemment attentifs à ces questions.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour saluer Mme Defrang-Firket qui quittera notre Parlement. Madame, je voulais vous dire le plaisir que j'ai eu à travailler à vos côtés durant ces trois ans au sein de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. Vous avez été une députée active, travailleuse et très loyale. Je tenais à saluer publiquement votre travail et à vous dire que nous allions vous regretter, même si nous n'étions pas toujours d'accord, mais cela fait partie de la beauté de la démocratie.

Je remercie tous les commissaires qui ont travaillé à cette proposition de résolution. Elle est un signal important envoyé à toutes les personnes handicapées.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. François Desquesnes (cdH).** – Monsieur le Ministre, j'aimerais vous remercier pour vos engagements dans la lignée de cette résolution. Mon groupe ne manquera pas de revenir sur certains sujets dans quelques mois. Je ne peux que saluer l'offre de devancer la réforme. M. Sampaoli a pris directement votre proposition au pied de la lettre, car collaborer sur ce genre de projet est très important.

Au nom du groupe cdH, j'aimerais adresser plein de bonheur à Virginie Defrang-Firket dans ses nouvelles fonctions. Ce n'est pas parce qu'elle quitte cette assemblée qu'elle ne peut pas mettre en œuvre des résolutions votées lors de cette séance: la fonction exécutive locale est un excellent moyen pour concrétiser des engagements pris ou des encouragements reçus.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais vous remercier pour notre bonne collaboration et le travail accompli. Comptez sur moi pour relayer au maximum toutes les résolutions votées par vous.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Sampaoli.

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos propos: nous continuerons à travailler dans l'intérêt du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme la présidente.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

### **13 Proposition de résolution relative à la situation des personnes homosexuelles en Tchétchénie (Doc. 465 (2016-2017) n° 1)**

#### **13.1 Discussion**

**Mme la présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Il est important de rappeler que le débat a lieu en séance plénière étant donné l'absence de réunion de la commission des Relations internationales cette semaine. Je prendrai donc le temps de vous présenter la résolution que vous avez certainement lue, puisque vous l'avez reçue depuis déjà un certain temps.

Ce document fait suite à des résolutions adoptées dans d'autres parlements. Mais il nous semblait important – raison pour laquelle Ecolo a proposé ce texte ici – que chacun des parlements puisse se saisir, en fonction de ses compétences, des enjeux décrits dans ce document.

Nous avons jugé important de mettre l'accent sur les atteintes aux droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, *queer* et intersexuées (LGBTQI) qui ont cours dans de nombreux États, mais en particulier à la lumière de ce qui se passe actuellement en Tchétchénie.

Depuis deux mois et demi, l'*International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association* (ILGA) dénonce, avec des associations russes et internationales de défense des droits humains, la situation actuelle en Tchétchénie.

Un certain nombre de personnes ont fait l'objet de mesures particulièrement graves. À cause de

leur orientation sexuelle, une centaine d'entre elles ont été détenues dans des camps de concentration, arrêtées, condamnées, violées pendant leur détention. Certaines seraient même décédées. Fait particulièrement choquant: le simple fait d'afficher leur orientation sexuelle équivalait bien souvent à la peine de mort puisque l'on signale des crimes commis soi-disant au nom de l'honneur par les proches des familles des personnes homosexuelles.

Le dirigeant de la République tchétchène, Ramzan Kadyrov, estime que personne n'est emprisonné pour cause d'homosexualité puisqu'il n'y a pas d'homosexuels. Et d'ajouter que si des personnes homosexuelles existaient sur le territoire, elles seraient tout simplement tuées par leurs proches; ce seraient leurs familles qui «régleraient» le problème. De fait, on nous a rapporté un certain nombre de cas de personnes qui ont été assassinées pour éviter l'opprobre dans un contexte d'homophobie maximale qui règne dans ce pays.

Je rentre de Pologne où j'ai rencontré des activistes des droits des homosexuels qui étaient présents au moment de la Gay Pride samedi dernier à Varsovie. Les personnes avec qui nous avons parlé, notamment des homosexuels russes, nous ont raconté la difficulté de vivre dans un contexte de grande homophobie qui règne dans le pays. Elles essaient de soutenir les homosexuels qui arrivent notamment de Tchétchénie pour trouver un refuge dans l'espoir de vivre leur vie en toute sécurité.

Lorsqu'ils ont commencé à dénoncer les faits, même les défenseurs des droits humains ont été suspectés d'être des informateurs et ils ont été mis en cause. Les journalistes qui faisaient un travail d'investigation et qui ont pris la défense des homosexuels ont été menacés et qualifiés d'ennemis de la Tchétchénie. Ce pays réserve donc un traitement particulièrement grave aux homosexuels au nom de valeurs traditionnelles locales.

Cédant à des pressions internationales, Vladimir Poutine s'est déclaré prêt à soutenir une enquête officielle concernant les persécutions que subissent les homosexuels tchétchènes ou, comme il les appelle, «les personnes d'orientation sexuelle non traditionnelle».

La reconnaissance des faits pose problème et les persécutions sont donc loin d'être reconnues. Mais le pire, c'est que Poutine a confié la responsabilité de cette enquête à des personnes impliquées dans les arrestations et persécutions d'homosexuels.

La première chose à faire est de protéger les victimes qui ont été relâchées après leur emprisonnement. Un certain nombre d'entre eux essaient de fuir le pays et de garder l'anonymat, car le simple fait de sortir de l'anonymat équivalait pour ces personnes à la peine de mort.

C'est pourquoi les recommandations adressées à l'État fédéral et à la Fédération Wallonie-

Bruxelles soulignent l'importance de pouvoir délivrer des visas à ces personnes qui cherchent refuge à l'étranger et de leur accorder la protection internationale.

Si nous avons déposé cette proposition de résolution, qui a été cosignée par tous les groupes politiques qui le souhaitaient, c'est parce que nous sommes gravement préoccupés par les actes de violence et de discrimination qui sont commis en Tchétchénie envers des personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle. Nous entendons défendre les libertés fondamentales et demandons en conséquence que ces persécutions cessent immédiatement, que la lumière soit faite sur les exactions et que leurs auteurs soient jugés et punis.

Notre texte s'appuie sur un nombre important de textes législatifs. Ces textes consacrent l'exercice des droits égalitaires et la lutte contre les discriminations, contre l'homophobie qui prévaut en Tchétchénie, contre les violences faites aux personnes en raison de leur homosexualité.

Ces textes nous fournissent un cadre de droit dont nous pouvons être fiers, mais nous confèrent aussi une responsabilité. C'est donc sur la base de ces éléments, de tous ces textes auxquels nous avons adhéré et auxquels nous trouvons important que l'ensemble de la communauté internationale adhère, que nous appelons aujourd'hui à voter un certain nombre de points.

Par cette résolution, notre Parlement exprime tout d'abord sa profonde inquiétude face aux informations selon lesquelles de nombreuses personnes présumées homosexuelles auraient été enlevées, torturées et tuées en toute impunité en Tchétchénie.

Nous rappelons que les tribunaux nationaux et internationaux affirment avec constance que les considérations de morale publique ne justifient aucun traitement différencié.

Nous soulignons que de tels agissements sont incompatibles avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui interdit les lois et les pratiques discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle et auquel la Russie et tous les États membres de l'Union européenne sont parties.

Nous condamnons vivement toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et déplorons vivement que les autorités tchétchènes ne reconnaissent pas les droits fondamentaux des personnes LGBT.

Nous demandons donc au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de condamner fermement les discours de haine homophobe et les incitations à la haine et à la violence, voire au meurtre, ainsi que tout acte de répression lié à l'orientation sexuelle.

Nous demandons au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de porter cette condamnation devant les instances internationales dont il fait partie.

Nous demandons au gouvernement de soutenir concrètement les associations de Fédération Wallonie-Bruxelles qui accueillent des réfugiés évoquant une persécution au motif de leur homosexualité.

Enfin, nous demandons au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci prenne quatre mesures: premièrement, condamner le plus fermement possible toutes les atteintes potentielles aux droits des personnes LGBTQI en Tchétchénie; deuxièmement, utiliser pleinement les leviers de la diplomatie parlementaire que permettent ses contacts bilatéraux et multilatéraux afin de condamner de tels faits s'ils sont avérés; troisièmement, intervenir auprès des autorités russes et tchéchènes afin que celles-ci mènent des enquêtes indépendantes sur les allégations d'enlèvements et d'homicides de personnes homosexuelles dans leur pays, qu'elles garantissent que toute personne reconnue coupable ou complice de ces crimes soit traduite en justice, conformément à la législation de la Fédération de Russie, y compris pour les crimes d'honneur, et qu'elles mettent fin immédiatement à toute législation ou pratique qui légitimerait la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, qui est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains; et quatrièmement, mettre tout en œuvre, également auprès des autorités européennes, pour qu'une enquête soit menée, que les auteurs d'exactions soient punis et qu'il soit mis un terme définitif à ces exactions.

Voilà donc la résolution que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui dans une certaine urgence vu la situation qui prévaut actuellement en Tchétchénie et qui n'est pas en passe de se terminer malgré la dénonciation des faits au niveau international et l'ampleur que prend ce véritable scandale à l'échelle mondiale.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Vienne.

**Mme Christiane Vienne (PS).** – Quinze jours à peine après avoir voté dans cette assemblée une résolution relative à la reconnaissance des principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, nous voici réunis pour dénoncer, à travers le texte discuté aujourd'hui, les persécutions et violations des droits humains dont sont victimes les personnes issues des communautés LGBT en Tchétchénie. La gravité et l'urgence de cette actualité nous rappellent brutalement combien la défense du caractère universel et indivisible des droits humains continue d'être une lutte quotidienne chez nous, en Europe et dans le monde.

Au début du mois d'avril, les révélations du journal indépendant «*Novaya Gazeta*» levaient le voile sur les exactions, actes de torture et séquestrations dont sont victimes les personnes homosexuelles en Tchétchénie. Les récits terrifiants font

état de rafles, d'enlèvements et de traitements dégradants et inhumains. Très rapidement, la société civile et plusieurs associations se sont mobilisées à travers les réseaux sociaux et le lancement de pétitions, dénonçant des actes de torture ciblés et un climat de terreur et de pressions qui s'amplifie. Les premiers témoins libérés délivrent des récits accablants. Les personnes enlevées sont torturées et poussées à la délation afin de révéler l'identité d'autres personnes homosexuelles. Par ailleurs, des campagnes seraient menées pour encourager les proches et les familles des personnes ciblées à les dénoncer, les renier ou, pire, à laver leur honneur par le sang en commettant des crimes.

À la suite de la mobilisation des associations et des premiers témoignages, les interpellations politiques et de la société civile se sont rapidement multipliées. À cette occasion, je tiens à saluer les nombreuses interpellations de Marc Tarabella au sein du Parlement européen et la réactivité et l'excellent travail de mon collègue Philippe Blanchart à l'initiative duquel une résolution ouverte à la co-signature des différents groupes a été déposée au Parlement fédéral et adoptée à l'unanimité en date du 27 avril 2017.

Cette résolution, dont nous reprenons en majeure partie le texte aujourd'hui, demandait premièrement de condamner le plus fermement possible toutes les atteintes potentielles aux droits des personnes LGBT en Fédération de Russie et, en particulier, les violations dans ce domaine dans la République russe de Tchétchénie. Deuxièmement, elle requerrait d'utiliser pleinement, dans tous ses contacts bilatéraux et multilatéraux, tous les leviers de la diplomatie parlementaire afin de condamner ces violations si elles s'avèrent exactes. Elle demandait également au gouvernement fédéral de condamner le plus fermement possible toutes les atteintes potentielles aux droits des personnes LGBT en Tchétchénie et de porter ce point dans les forums européens et internationaux. Enfin, elle invitait le gouvernement à prendre contact sans tarder avec les autorités russes afin de leur demander de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations d'enlèvements et d'homicides d'hommes homosexuels dans leur pays sur la base de leur homosexualité réelle ou présumée, de garantir que toute personne qui pourrait être reconnue coupable ou complice de ces crimes soit traduite en justice et de cesser immédiatement toute législation ou pratique qui légitimerait une discrimination basée sur l'orientation sexuelle conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'Homme.

Aujourd'hui, face à des autorités qui font preuve d'un déni absolu, il est de notre devoir de briser la loi du silence et de dénoncer les actes de torture et les violations des droits humains dont sont victimes les personnes issues des communautés LGBT en Tchétchénie, mais également en Russie. Il en va de la défense de nos valeurs universelles et démocratiques d'exiger le respect des conventions internationales relatives aux droits

humains, civils et politiques ainsi que d'exiger que soit immédiatement mis fin à tous les actes de violences et les crimes contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle, que les responsables puissent être traduits en justice afin d'exclure toute impunité et que l'assistance nécessaire soit portée aux victimes de tels crimes. Saluons sur ce point les récentes initiatives prises par différents pays tels que le Canada, la Suède, la Finlande et l'Allemagne concernant la délivrance de visas d'urgence pour les rescapés et les fugitifs LGBT tchéchènes.

Je terminerai en réaffirmant au nom de mon groupe notre condamnation la plus ferme face aux traitements inacceptables et indignes que subissent aujourd'hui en Tchétchénie des centaines d'hommes et de femmes uniquement en raison de leur orientation sexuelle. Nous apporterons donc bien entendu notre plus franc soutien au texte soumis au vote aujourd'hui et à l'ensemble des victimes en Tchétchénie. Nous ne manquerons pas de rester attentifs à l'évolution de la situation et au suivi des présentes recommandations dans l'ensemble des assemblées où nous sommes présents.

*(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)*

**M. le président.** – La parole est à Mme Potigny.

**Mme Patricia Potigny (MR).** – Notre Parlement s'est toujours montré sensible et attentif aux questions de discrimination, notamment liées à l'orientation sexuelle, que ce soit dans notre pays, en Europe ou plus largement dans le monde. L'adoption très récente de la résolution relative aux principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre en est d'ailleurs la preuve. Ces dernières années, nous connaissons malheureusement des atteintes aux droits et à l'intégrité, voire à la vie des personnes LGBTQI dans de nombreux États du globe comme en Ouganda, au Burundi voire en Russie.

La triste actualité qui nous interpelle aujourd'hui a lieu en Tchétchénie. Les sources internationales et les investigations se multiplient pour nous alerter. Nous ne pouvons pas ignorer ces appels à l'aide sur cette situation alarmante. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ces traitements inhumains et ces violations des droits humains les plus fondamentaux, qui plus est aux portes de l'Europe. Ainsi, à l'instar de la Chambre des représentants il y a quelques semaines, c'est tous partis confondus que nous présentons un texte, afin d'exprimer l'inquiétude de notre Parlement et notre inquiétude en tant que parlementaires et êtres humains face à ces potentielles tortures et violences à grande échelle envers des personnes homosexuelles en Tchétchénie. Entretemps, Mme Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, a plaidé au niveau européen pour exiger immédiatement une enquête approfondie sur ces

développements inquiétants. Le vice-premier ministre belge et ministre des Affaires étrangères et européennes est également intervenu en ce sens auprès des autorités en République russe de Tchétchénie. Nous souhaitons que notre Parlement condamne toutes ces exactions potentielles et fasse tout ce qui est en son pouvoir afin qu'une enquête indépendante ait lieu pour faire toute la lumière sur ces faits horribles et que des condamnations s'en suivent.

Nous remercions le groupe Ecolo d'avoir pris l'initiative de cette résolution et nous serons très heureux de la voir adoptée à l'unanimité tout à l'heure.

**M. le président.** – La parole est à Mme Salvi.

**Mme Véronique Salvi (cdH).** – Je souhaiterais tout d'abord remercier Mme Ryckmans et le groupe Ecolo ainsi que l'ensemble des cosignataires de ce texte éminemment important.

Comme certains l'ont dit avant moi, les événements qui nous ont amenés à cosigner cette proposition de résolution sont graves et préoccupants. Le monde en a véritablement pris conscience depuis que le quotidien russe indépendant «*Novaya Gazeta*» a publié fin mars des informations indiquant que les autorités de la Tchétchénie arrêtaient, torturaient, voire tuaient des hommes gays dans le cadre d'une campagne de purge.

Comme vous l'avez rappelé, Madame Ryckmans, les témoignages de rescapés qui nous parviennent font froid dans le dos. Ces actes seraient orchestrés dans l'impunité la plus totale par l'actuel chef de la République tchéchène, qui fait aujourd'hui encore l'objet d'une interdiction de pénétrer dans les territoires des pays de l'Union européenne.

Celle-ci n'a pas attendu longtemps avant d'exprimer ses positions face à ce que certains qualifient de «génocide». Lors de son déplacement à Moscou en avril dernier, la haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité avait immédiatement exigé une enquête approfondie. Le 18 mai, c'est le Parlement européen qui appelait les autorités tchéchènes à mettre fin à leur campagne de persécution contre les homosexuels et à libérer immédiatement toutes les personnes détenues illégalement dans ce cadre.

Comme d'autres l'ont rappelé avant moi, notre pays n'est pas en reste puisqu'une résolution similaire a été adoptée à l'unanimité par la Chambre, le 27 avril dernier. La société civile se mobilise également. Les organisations non gouvernementales ont manifesté vendredi dernier devant l'ambassade russe de Bruxelles et ont remis une pétition de 30 000 signatures demandant des enquêtes rapides, indépendantes et impartiales. Partout dans le monde, la mobilisation est énorme. Que ce soit au Canada, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Espagne ou en Finlande, on attend aujourd'hui au total plus d'un demi-million de signatures.

Si nous avons souhaité que notre assemblée se joigne à ces mouvements d'indignation, c'est parce qu'elle en a aussi partiellement les compétences. Nous sommes en effet concernés par l'Égalité des chances. Nous légiférons dans ce Parlement sur des questions de genre et nous luttons contre toute forme de discrimination.

La proposition de résolution relative aux principes de Yogyakarta, qui a été rappelée par d'autres collègues avant moi, en est la meilleure preuve. Par ailleurs, la promotion des valeurs universelles est l'un des deux piliers, l'une des deux grandes priorités politiques avancées par notre gouvernement dans sa note de politique internationale. Celle-ci mentionne sa volonté d'«inscrire l'action de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de la défense des droits humains, de la reconnaissance des génocides et crimes contre l'humanité, de la liberté d'expression et de l'égalité des chances et de genre».

Bien que mon groupe ait tenu à soutenir ce texte, je voulais cependant rappeler deux choses. D'une part, la purge dont il est question est loin d'être la seule entorse aux droits de l'homme constatée dans cette partie de la Fédération de Russie. En effet, quiconque ose aujourd'hui s'opposer au régime actuel, qu'il soit militant, journaliste ou simple citoyen, s'expose à des menaces, des manœuvres de harcèlement, allant même jusqu'à mettre en danger son intégrité physique! Il faut donc rester vigilant à plus d'un égard. D'autre part, l'homophobie ne se cantonne malheureusement pas au territoire de la Tchétchénie. Elle est même en recrudescence dans plusieurs régions du monde. C'est la raison pour laquelle le cdH avait cosigné, il y a presque un an, une autre résolution, au niveau fédéral, pour la dépenalisation de l'homosexualité dans le monde.

Récemment, face à la pression de certains chefs d'États, parmi lesquels Angela Merkel et Emmanuel Macron, le président russe Vladimir Poutine a annoncé que «des mesures» pour faire «la vérité complète» avaient été prises. Le Conseil de l'Europe a, pour sa part, été informé par les autorités russes de l'envoi en Tchétchénie d'une mission chargée d'enquêter sur les persécutions contre les homosexuels. C'est évidemment un pas dans la bonne direction. Cependant, aujourd'hui, il ne faut pas se contenter de déclarations de bonnes intentions. Ce sont des résultats concrets que nous attendons! Nous voulons en effet des garanties que toute personne reconnue coupable ou complice de ces crimes soit traduite en justice. Nous souhaitons que cessent rapidement toutes ces pratiques discriminatoires et contraires aux normes internationales.

Dès lors, nous attendons que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fasse également preuve de fermeté face à ces actes ignobles et contribue, à sa mesure, à résoudre ces injustices.

**M. le président.** – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Différents éléments nous permettent d'arborer, quant à la question du droit des différences en Belgique, notamment sous l'angle des comportements sexuels, une grande fierté. La *Belgian Pride*, expression publique de la phobie de l'homophobie, montre que notre pays jouit d'une capacité bien ancrée à reconnaître les hommes et les femmes dans leurs différences, à les laisser choisir leur mode de vie. La Belgique fait aussi partie, depuis des années, du peloton de tête des pays qui défendent les droits des homosexuels.

Cependant, il est clair que des progrès doivent encore être accomplis pour garantir mieux encore les droits des homosexuels, à tout le moins dans les comportements et dans les mentalités. En effet, environ un tiers de l'ensemble des États considère encore les rapports homosexuels consentis, au sens juridique du terme, comme des actes criminels.

La situation en Tchétchénie est, en effet, préoccupante. En tant que responsable des relations internationales, je n'ai pas attendu cette discussion pour dire, à chaque fois que j'en avais l'occasion, ma préoccupation pour la promotion des valeurs universelles, dont fait partie la liberté sexuelle. Partout dans le monde, les acteurs culturels, scientifiques et éducatifs sont appréciés dans l'approche humaine qu'ils donnent à leurs interventions, basées sur les valeurs dont je viens de parler.

Tous les contacts, latéraux et bilatéraux, que nous développons avec les différents pays sont fondés sur l'expression de ce droit à la liberté. Je ne pense pas qu'il soit inopportun de répéter, ici, ce débat, qui devra se poursuivre, non seulement à travers un texte, mais dans l'action concrète que nous pouvons mener, vous en tant qu'assemblée parlementaire et nous en tant que gouvernement, dans chacun des secteurs que nous pilotons.

Pour terminer, je souhaiterais simplement signaler que nous disposons de quelques exemples d'initiatives concrètes menées au quotidien par nos délégués à l'échelon international. Notre délégué général en Pologne, M. Pezza, nous informait récemment de sa décision d'exprimer, pour la deuxième année consécutive, le soutien de notre Fédération Wallonie-Bruxelles aux organisateurs de l'*Equality Parade* de Varsovie. Je pense aussi à ma propre intervention, lors du Sommet de la francophonie à Madagascar, contre l'intégration de l'Arabie saoudite. À cet égard, nous avons eu, ici même, un débat portant sur la question de la reconnaissance des droits homosexuels. Pour l'adhésion à la Francophonie, il est certaines compromissions que nous ne pouvons accepter. Je vous remercie de nous donner ce signal et je vous assure que vous pourrez compter sur notre loyauté.

**M. le président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Un amendement a été déposé. Il vise à ajouter un considérant relatif à l'adoption, lors de notre dernière séance

plénière, d'une résolution visant à adhérer aux principes de Yogyakarta. Il nous semblait important de l'inclure dans la présente proposition de résolution. Il s'agit en effet d'un fait important de notre assemblée.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'amendement et l'ensemble de la proposition de résolution.

#### **14 Débat thématique: «Plan d'action "Bougez les lignes" sur l'avenir de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle le débat thématique.

La Conférence des présidents a arrêté les temps de parole suivants: dix minutes par groupe politique reconnu, quinze minutes pour la réponse du gouvernement et deux de réplique éventuelle par groupe.

La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, ce 30 mai, plus de deux ans après le lancement de «Bouger les lignes», nous avons pris connaissance des 40 actions pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un plan ambitieux destiné à réformer en profondeur la politique culturelle menée au sein de notre Communauté. Nous nous en réjouissons.

En 2004, la ministre de la Culture avait également lancé une vaste concertation avec le secteur de la culture. Vous vous souviendrez certainement des États généraux de la culture. Cette dynamique de consultation des acteurs culturels au sens large avait permis de dresser une série d'objectifs sur le long terme. Ces derniers se sont traduits par des résultats concrets pour soutenir et moderniser le secteur, tout en tenant compte des pratiques des publics et des constantes évolutions technologiques. À titre d'exemple, je citerai le décret sur les centres culturels, le décret «Cinéma», le décret sur les bibliothèques publiques ou encore le décret «Arts plastiques».

Notre groupe plaide pour l'examen détaillé des différentes actions en commission. Néanmoins, nous profiterons de ce débat pour vous adresser quelques questions générales sur votre plan.

Le secteur de la culture et de l'éducation permanente est en perpétuel mouvement: il anticipe, dissèque, réagit au monde qui nous entoure. De nouveaux défis apparaissent, de nouvelles pratiques se dégagent, d'autres usages disparaissent. Si les textes doivent évoluer, si les normes doivent être adaptées, les règlements précisés, les contrôles

renforcés, la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit, à travers les décennies, certains fondamentaux.

En effet, nos priorités politiques sont invariablement ancrées dans la nécessité, pour notre démocratie, de défendre la création et sa liberté d'expression, d'accompagner les artistes à promouvoir et diffuser leurs œuvres, d'inclure et permettre à chaque citoyen d'accéder à la culture et de s'approprier une de ses formes pour pouvoir s'épanouir, de protéger notre patrimoine tout en assurant une adaptabilité rapide aux évolutions des modes de création et de diffusion. L'écoute, l'échange, la consultation organisée et structurée nous permettent en permanence d'adapter les aides existantes, d'intégrer de nouvelles priorités sociétales, mais également de préciser les attentes légitimes des pouvoirs publics.

Madame la Ministre, il y a de bonnes et même de très bonnes idées dans ces 40 actions et leur structuration est intéressante. Certaines ne sont certes pas neuves, d'autres dépassent votre champ d'intervention, mais ces actions restent importantes et méritent que nous y accordions toute notre énergie pour mener une politique culturelle moderne, et ce malgré les difficultés de l'organisation institutionnelle de notre État qui fractionne les compétences du champ culturel.

J'en viens à mes questions. Ce plan d'action a-t-il été validé par le gouvernement? Dans l'affirmative, une hiérarchisation des priorités a-t-elle été effectuée avec les ministres concernés par les différentes actions?

Ce plan a-t-il été présenté à vos collègues des Régions pour les actions qui concernent directement leurs compétences? Des modifications décretales étant nécessaires pour réaliser ces 40 actions, quels sont les différents textes qui devront être modifiés et quel est votre calendrier?

Dans le système actuel de concertation et de décision sectorielle qui vous est cher, de nombreuses Organisations représentatives d'utilisateurs agréées (ORUA) participent à cette dynamique. En quoi ce système est-il, selon vous, obsolète et en quoi les fédérations professionnelles seront-elles plus adaptées aux enjeux? Les ORUA sous leur forme actuelle participeront-elles aux différents chantiers que vous lancez dans votre plan d'action ou seront-elles rapidement remplacées par les fédérations professionnelles? En ce qui concerne la récolte des données systématisée, quand pensez-vous disposer d'une batterie d'outils d'analyse du champ culturel? Enfin, avez-vous déjà budgétisé l'application de ces 40 mesures?

**M. le président.** – La parole est à M. Knaepen.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Madame la Ministre, votre projet «Bougez les lignes» est fortement attendu par les acteurs de terrain. J'ai même envie de dire, ne l'est-il pas trop? N'avez-vous pas

créé trop d'espoir? J'ai bien peur que la désillusion soit lourde pour ces acteurs qui ont cru en votre projet et en votre volonté de réformer le secteur.

Comme cela a été le cas pour son cousin, le Pacte pour un enseignement d'excellence avec qui il partage le même ADN, vous avez consulté à tout-va, organisé une grand-messe et réuni une pléthore d'intervenants au sein de groupes de travail. Ces derniers ont abouti à la rédaction de centaines de recommandations qui, certes pour la plupart, ont toute la légitimité nécessaire et sont bien fondées.

Malheureusement, le contexte budgétaire est ce qu'il est! Le Pacte pour un enseignement d'excellence et l'opération «Bougez les lignes» ayant le même ADN, nous risquons d'assister aux mêmes désillusions et frustrations des acteurs de terrain qui, après des centaines d'heures de réflexion ainsi qu'un investissement conséquent, verront leur travail amputé d'une majeure partie de leurs propositions sur l'autel des réalités budgétaires.

Comme mon groupe l'a rappelé à de nombreuses reprises à la ministre de l'Éducation, je vous adresse une nouvelle fois la même mise en garde. Soyez attentive à la démotivation et à la frustration que pourrait engendrer «Bougez les lignes»! Toutefois, je note que vous faites mieux que votre collègue de l'Éducation. Pour «Bougez les lignes», je peux déjà me réjouir du fait que le gouvernement ait déjà porté des choix et retenu des actions prioritaires.

Par contre, je n'ai pas trouvé la moindre ébauche d'un tableau budgétaire, d'un agenda ou d'un financement quelconque. C'est là que le bât blesse. Madame la Ministre, comment comptez-vous mettre en œuvre ces 40 actions? Comment comptez-vous les financer? Quel est votre agenda? Pour l'instant, je ne connais rien de ces éléments fondamentaux, alors qu'ils doivent permettre de réaliser ces réformes sur le terrain. Vos 40 actions me font penser à un catalogue de bonnes intentions dont la réalisation n'a été ni chiffrée ni budgétée.

Après de multiples interpellations adressées au ministre du Budget, nous avons compris que le gouvernement a acté le report de l'équilibre budgétaire jusqu'après 2018. J'attire une nouvelle fois votre attention sur le fait que le programme belge de stabilité impose la concertation entre les différentes entités pour rendre un bulletin commun et cohérent. Mon groupe et moi-même appelons le gouvernement à être responsable et à ne pas laisser filer le déficit.

Concernant le contenu des actions que vous avez retenues, j'aimerais vous signaler que certaines actions nécessiteront la collaboration et parfois même la prise de décision par d'autres niveaux de pouvoir. C'est le cas des mesures fiscales ou de crédits d'impôt que vous présentez comme acquis alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente en la matière. La responsabilité d'un gouvernement est aussi d'agir dans le périmètre de ses compétences et de ne pas attendre une

prise de décision par un autre niveau de pouvoir.

Un autre exemple est celui de la promotion de la culture belge francophone, notamment de son cinéma, qui a déjà fait l'objet de nombreux débats au sein de la commission. Cette action nécessitera la collaboration des Régions et de l'État fédéral ainsi que des multiples agences de promotion. Là non plus, aucune ligne ne précise ni la méthode à adopter, ni les collaborations à mettre en place, ni la stratégie à suivre. Il s'agit donc d'une belle intention et non pas d'une action opérationnelle sur le terrain.

Madame la Ministre, mon groupe et moi-même restons sur notre faim. Il est vrai qu'en comparaison avec votre collègue de l'Éducation, vous nous avez fourni un document reprenant vos choix politiques. Mais ces choix ne constituent qu'un catalogue de bonnes intentions, à l'instar d'un catalogue des options lors de l'achat d'une nouvelle voiture: on les veut toutes, mais la facture est plus élevée!

Permettez-moi d'ores et déjà de vous annoncer que mes collègues qui siègent dans la commission de la Culture et moi-même reviendrons vers vous pour vous interroger sur chaque action reprise. Nous voulons connaître votre plan de bataille concret pour mettre en œuvre ces actions!

**M. le président.** – La parole est à M. Baurain.

**M. Pascal Baurain (cdH).** – Madame la Ministre, bien du travail a été mené depuis le coup d'envoi de l'opération «Bouger les lignes», au Théâtre national, en janvier 2015. En deux ans, des centaines de réunions et d'ateliers se sont tenus; des contributions écrites vous ont été adressées et les coupoles vous ont présenté leur synthèse. Pas moins de 804 recommandations ont été émises au début de cette année.

Je félicite l'administration, représentée par son administrateur général à vos côtés mardi dernier lors de la conférence de presse, pour son implication dans cette opération, sa présence régulière lors des ateliers et l'apport de sa connaissance pragmatique des divers dossiers. Son rôle est parfois ingrat et n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. C'est plutôt vers cette personne que sont adressées les critiques, mais nous avons senti un volontarisme certain de sa part pour améliorer la situation sur la base des recommandations.

L'autre personne qui siégeait à vos côtés était Michel Guérin, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Sans l'expertise de cette institution, sans les données dont elle disposait, les discussions auraient tourné en rond et seraient restées stériles. Ensuite, je tiens à souligner le précieux soutien de Point Culture et de tous les autres lieux aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont accueilli les ateliers et les exposés des synthèses finales. Au passage, je n'oublie pas l'apport majeur de la part de l'équipe de votre ca-



binet. Enfin, saluons, et j'aurais peut-être dû commencer par elles, les cinq mille personnes qui se sont mobilisées et qui se sont engagées pour bouger les lignes de nos politiques culturelles au cours des deux dernières années.

Afin que toute cette mobilisation ne reste pas vaine, il importait de faire un tri à partir de ce matériau brut pour le traduire en mesures concrètes. C'est chose faite si l'on en juge par votre présentation des quarante actions pour une nouvelle politique culturelle à la suite de l'opération «Bouger les lignes». Cette synthèse a été réalisée par dix-huit comités de suivi opérationnel qui ont défini quatre lignes directrices – gouvernance, structures, intérêt général, transversalité – et trois grands axes. Les premières questions que tout le monde s'est évidemment posées, que ça soit dans la presse, parmi les opérateurs ou au sein des autres groupes politiques sont: Quand? Comment? Combien? De quelle manière cela s'effectuera-t-il? Par voie décrétole? Par la contrainte? Ou en laissant l'initiative aux principaux intéressés? De quel budget disposez-vous pour mettre en œuvre ce programme? Allez-vous répartir différemment les moyens ou en obtenir de nouveaux? Quand allez-vous mettre ces mesures en œuvre? Cette année? Avant la fin de la législature? Ou laisserez-vous à votre successeur le soin de réaliser cette feuille de route?

Par ailleurs, ne craignez-vous pas que l'on fasse table rase en 2019 de tout ce travail remarquable qui a été fourni par et pour les acteurs de terrain? J'ai bien évidemment noté que l'action 1 répond partiellement à ces questions puisque l'on y apprend qu' «une note sera présentée en janvier 2018 [...] clarifiant la mission et les objectifs du financement public, ses responsabilités et ses limites [...]». Mais j'aimerais que vous puissiez nous éclairer sur les grandes lignes de vos intentions à cet égard.

Je note au passage que l'action 7 propose de pérenniser l'opération «Bouger les lignes». Pour mon groupe il paraissait évident que la concertation se poursuive au-delà de l'opération à proprement parler. Nous ne pouvons pas écouter autant de personnes durant tout ce temps pour n'en faire finalement qu'à notre tête en mettant en œuvre ce qui nous plaît au détriment de ce qui les arrange. L'inverse est vrai également, vous ne devrez pas appliquer sans discernement les demandes qui vous seront adressées.

L'équilibre qu'il vous faudra trouver doit se situer dans un espace de discussion où vous devrez prendre vos responsabilités et trancher. Toujours selon cet axe 1, l'action 4 avance la réforme des instances d'avis. Les députés de chaque groupe attendent avec impatience ce chantier annoncé depuis le début de la législature. L'administrateur général de la Culture a d'ailleurs annoncé disposer d'une esquisse. Nous sommes impatients d'en savoir plus. Cette réforme permettra peut-être des économies étant donné la simplification administrative et

la diminution du nombre de participants qu'elle devrait générer.

L'action 5, la «réforme du système de reconnaissance des fédérations professionnelles» tout comme l'action 6, le «soutien à la création d'une maison des fédérations professionnelles», sont autant de mesures qui nous paraissent intéressantes et sur lesquelles nous serions ravis d'obtenir davantage de détails. Parmi les actions envisagées, certaines concernent d'autres ministres ou d'autres niveaux de pouvoir. Nous devons reconnaître que, jusqu'ici, vous n'avez pas mené la politique de l'autruche: pas de «ce n'est pas moi, c'est l'autre» dans vos diverses interventions en commission. Au contraire, vous avez contribué à relancer la conférence interministérielle Culture, qui s'est déjà réunie à deux reprises – ce qui n'était pas une mince affaire. Demain, nous aurons d'ailleurs l'occasion de découvrir comment vous avez donné corps, avec votre homologue flamand Sven Gatz, à l'accord de coopération culturelle entre nos deux Communautés. Pour autant, vos démarches ont-elles donné des résultats? Dans un article du «Soir» de la semaine dernière, le ministre bruxellois de l'Emploi, Didier Gosuin, et l'administratrice générale du FOREM semblaient de bonne volonté, mais, néanmoins, en attente d'une initiative fédérale. Kris Peeters est-il disposé à faire avancer le statut d'artiste?

J'en viens à l'axe 2 et plus particulièrement à l'action 17 qui prévoit le déploiement d'un réseau d'agences-conseils pour les artistes et créateurs. Cette démarche sera-t-elle totalement neuve ou bien s'appuiera-t-elle sur l'existant, à l'image de ce qui est réalisé par la coopérative SMart?

L'accès à la culture au plus grand nombre, tel que décrit dans l'axe 3, ne peut qu'aller dans le sens des valeurs prônées par mon groupe. Inclure dans les futurs marchés de construction des clauses spécifiques facilitant l'accès des personnes handicapées est une action essentielle à nos yeux. L'actualisation de la charte des usagers à la lumière d'études menées par l'OPC et l'administration générale de la Culture sera cruciale pour toucher, à l'avenir, les publics les plus éloignés de la culture. Le renforcement des opérateurs culturels de proximité, tels que les centres culturels, ne pourra bien entendu qu'accentuer cet objectif. Enfin, et nous ne le dirons pas assez, le numérique est un rendez-vous à ne pas manquer si vous voulez poursuivre de tracer des politiques culturelles pour le 21<sup>e</sup> siècle. Je conclurai en vous incitant à ne pas lâcher le morceau. Poursuivez la concertation, poursuivez la concrétisation et poursuivez l'action!

**M. le président.** – La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – M. Knaepen a réussi, en parlant très lentement, à tenir le coup trois minutes et demie. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis nullement convaincu que ce type de dossier doive être

traité dans le cadre d'un débat thématique. La discussion doit avoir lieu en commission où la ministre peut alors présenter ses 40 propositions. La formule du débat thématique ne permet d'ailleurs pas à tout le monde d'intervenir. La formule n'est donc pas la bonne!

Je constate cependant que la majorité ne semble éprouver aucun problème à aborder le sujet ici. Comme il s'agit d'intentions, le sujet ne porte pas à polémique et peut, aux yeux de la majorité, faire l'objet d'un débat thématique. C'est une erreur!

**M. le président.** – La décision d'organiser un débat thématique a été prise par la Conférence des présidents.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo).** – Je suis d'accord et la faute de cette décision me revient également tout comme aux autres membres de la Conférence des présidents. Ceci étant, le format du débat thématique n'est pas approprié.

Je partage bon nombre de questions qui ont été abordées par M. Baurain et que je résume comme suit: quand, comment et combien? À ces trois questions, j'ajouterai encore une interrogation: comment justifier le fait que, quand on ne sait pas prendre de décision et qu'on ne dispose pas des moyens, on instrumentalise la participation pour gagner du temps? Quelle est la réponse que vous comptez donner à tous ceux qui pensent qu'il s'agit d'une activité occupationnelle qui génère des intentions qui sont bonnes, certes, mais qui ne sont ni conséquentes, ni concrètes?

**M. le président.** – La parole est à Mme Greoli, ministre.

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je remercie tous les intervenants. Comme vous le savez, je ne fuis ni les débats ni les questions. Je ne doute pas que le sujet sera à nouveau discuté plus en détail en commission dans les mois à venir. Un choix a été fait quant aux questions et interpellations qui m'ont été présentées aujourd'hui. C'est avec le plus grand plaisir que je vais tenter d'y répondre.

En préambule, j'aimerais rappeler quelques éléments contextuels: c'est effectivement un processus de consultation participative qui constitue l'épine dorsale de l'opération «Bouger les lignes». Je voudrais aussi rappeler la portée précise des 40 actions pour une nouvelle politique culturelle. Ce faisant, j'espère déjà répondre à certaines de vos questions transversales. Je reviendrai ensuite sur les questions plus précises concernant les actions. Pour ce qui est des questions qui auraient dû m'être posées dans le cadre de ce débat thématique, mais qui au final ne l'ont pas été, je vous invite à me les adresser à nouveau en commission.

«Bouger les lignes» est un processus de consultation de l'ensemble des secteurs artistique, culturel, créatif et de l'éducation permanente. Il a été

mis en place en vue de réformer les politiques culturelles. Il a été entamé en janvier 2015 à l'initiative de la ministre de la Culture de l'époque. Ce processus a été encadré par une équipe de coordination ainsi que par six coupoles composées d'acteurs de terrain. Ceux-ci ont organisé la réflexion et la consultation participative autour de six grandes thématiques permettant d'aborder les enjeux des arts et de la culture en Communauté française. Pour rappel, les coupoles étaient les suivantes: «Artistes au centre», «Démocratie et diversité culturelle», «Plan culturel numérique», «Alliance culture-école», «Entrepreneuriat culturel et modes de financement de la culture» et «Nouvelle gouvernance». Je rappelle également que certaines actions ont déjà été concrétisées, puisque le nouveau décret qui régit les arts de la scène est le résultat des travaux accomplis.

Les recommandations m'ont été remises deux ans plus tard sous la forme de synthèses validées par les secteurs dans le cadre des différentes phases de consultation. Depuis septembre dernier, «Bouger les lignes» est passé progressivement à l'étape d'opérationnalisation des mesures. Comme je l'ai dit, le décret relatif aux arts de la scène en est une belle illustration. Cette étape est pilotée par l'équipe de coordination de «Bouger les lignes», mon cabinet, l'OPC et l'administration générale de la Culture, et ce en connexion directe avec les secteurs et les coupoles à travers 18 comités de suivi opérationnel.

J'entends à présent prendre mes responsabilités et contracter des engagements conformes aux attentes et besoins des secteurs, mais aussi au rôle régulateur de ma fonction. L'objectif est de poser concrètement les jalons d'une nouvelle politique culturelle ambitieuse et connectée aux réalités des secteurs et de la Communauté française.

J'ai donc voulu proposer les lignes conductrices sous la forme d'un plan d'action concrètes. Il a été rédigé conjointement par mes collaborateurs et la coordination de «Bouger les lignes», sur la base des réunions des comités de suivi opérationnel. Il est transversal à l'ensemble des synthèses et, pour chaque action, un plan stratégique reprendra ensuite le phasage, les partenaires et porteurs de projets et les pistes budgétaires. Vous en découvrirez les effets dès à présent et jusqu'à la fin de la législature.

Ce plan reprend trois axes: fédérer, harmoniser et réguler; développer, accompagner et promouvoir; informer, former, relier et diversifier. Pour ce qui concerne le premier axe, la nouvelle gouvernance de la Communauté française relative à la politique culturelle se construira au départ de l'existant coordonné et d'une clarification des rôles de chacun: instances d'avis, associations, administrations, autorités publiques. Ce premier axe vise aussi la structuration du secteur en fédérations professionnelles capables de le représenter et d'organiser le dialogue interne et externe. Si les initiatives doivent émaner du terrain, il revient aux pouvoirs

publics d'aider le secteur à entrer dans des dynamiques collectives de concertation, dans le respect de l'autonomie associative. À cet égard, la réforme des instances d'avis, le soutien d'une maison des fédérations professionnelles et la pérennisation de l'opération «Bouger les lignes» sont des enjeux fondamentaux.

Pour ce qui concerne le deuxième axe «Développer, accompagner et promouvoir», la Communauté française doit contribuer à dynamiser la création et le développement culturel, sans s'immiscer dans les pratiques et esthétiques artistiques et sans se substituer aux secteurs et opérateurs. L'organisation de structures et de dispositifs d'accompagnement personnalisé dans un but d'autonomisation permettra de stimuler et de pérenniser des activités, des projets et des œuvres en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le soutien à la création passe aussi par un renforcement de l'action territoriale, un soutien à la mutualisation, à la diffusion, à la promotion de l'emploi artistique et à la qualité de celui-ci.

Avec le troisième axe «Informer, relier et diversifier», l'accès à la culture et à l'information sera réorganisé grâce à des outils et des méthodes dynamiques et intuitifs pour les publics, les professionnels des arts, les pouvoirs publics, ainsi que les autres utilisateurs comme les écoles, les médiateurs et les travailleurs sociaux. Une meilleure information, plus fluide, et une formation plus en phase avec les réalités professionnelles permettront de créer du lien entre professionnels, entre secteurs, entre partenaires, mais aussi avec les publics. Une meilleure information sur l'ensemble des champs connexes contribuera également à l'extension de la diversité des publics et de l'offre culturelle.

Comme vous l'avez constaté, j'ai repris en partie l'introduction des 40 actions proposées. Ces dernières ne sont pas un plan d'action arrêté, mais bien le point de départ d'une réorientation des politiques culturelles qui impliquent budgétisation, inventaire de la législation, fixation d'un calendrier et contact avec les autres entités. Cela me paraissait essentiel de repartir de là. J'ai entendu la critique qui assimilait ces 40 actions à un catalogue de bonnes intentions, Monsieur Knaepen. Je ne le conçois pas ainsi – vous le comprendrez. Je vous rappelle que j'ai reçu 804 recommandations qu'il m'a fallu lier, associer et contextualiser.

Quant à la durée du processus, deux ans de consultation étaient un minimum pour une action de concertation de ce type. Je rappelle qu'il n'était pas question que le gouvernement impose des lignes de conduite à ces réflexions. Au contraire, il devait laisser le secteur s'exprimer dans le cadre des coupoles aux thématiques déterminées. Ces 40 actions et l'existence même du document les consignant sont donc désormais rendues publiques. Il en va donc de ma responsabilité d'anticiper les moyens opérationnels nécessaires à leur mise en œuvre.

Comme à mon habitude, je veux être aussi claire que possible. Ces actions ne sont pas, comme cela m'a été reproché, un coup d'épée dans l'eau, un catalogue de bonnes intentions, etc., mais une étape utile à la concrétisation des mesures. Dès à présent, ces actions sont mises en œuvre en tenant compte d'un processus permanent d'identification de la législation à modifier, de la budgétisation des mesures envisagées et surtout des contacts à prendre avec mes collègues du gouvernement de la Fédération, des Régions, des autres communautés et du gouvernement fédéral. Il est donc évident que j'ai bien l'intention de soumettre les réalisations des actions qui le nécessitent au gouvernement. Cela me semble aller de soi.

Pour la commodité de nos échanges, je vais reprendre chacune de vos interpellations dans l'ordre. Cependant, comme certains y ont renoncé, je vais commencer par l'action 4 sur la réforme des instances d'avis. Vous avez été plusieurs à m'interroger à ce sujet.

Le plan d'action de «Bougez les lignes» consacre effectivement une action à la réforme des instances d'avis et à leur fonctionnement. Leur nombre sera réduit, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de politique communautaire. Ce n'était donc pas un scoop. Je constate juste, et je m'en réjouis, que les intérêts convergent entre un accord de gouvernement et des propositions sectorielles. Qu'elles soient au nombre de cinq, huit ou même plus n'est pas le plus important. L'idée est clairement de faire fonctionner le système beaucoup mieux, une fois réformé.

Dans l'immédiat, j'entends présenter au gouvernement une réforme globale de la gouvernance. Sur cette base, je chargerai l'administration générale de la Culture et l'OPC de travailler conjointement à la réforme. Je mets en tout cas au cœur de la réforme – vous ne vous en étonnez pas – la nécessité de mieux distinguer les fonctions de concertation de celles d'avis sur les subventions. Notez au passage que le renouvellement des contrats-programmes en arts de la scène en cours de procédure n'est pas concerné par cette réforme puisque, au moment où ils devront finaliser leur avis, elle n'aura pas abouti. L'esprit figure bien, par contre, dans le nouveau décret – je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises – puisque la réforme du décret sur les arts de la scène s'est largement inspirée des conclusions de la coupole «Artistes au centre» de «Bouger les lignes».

En ce qui concerne les actions 5 et 6, qui relevaient des fédérations professionnelles et des maisons des fédérations, vous m'avez interpellée sur le rôle des ORUA. Tout d'abord, ce n'est pas moi qui fais le constat de leur obsolescence: ce constat émane du secteur, pour lequel les ORUA ne sont pas toutes représentatives ni de leur secteur ni de leur discipline. Mais aussi et surtout, des pans entiers des métiers des arts et de la culture ne sont pas représentés et ne bénéficient pas actuellement

d'une structure permanente représentative pour défendre les droits de leurs membres et travailler à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. J'entends faire évoluer ce modèle ainsi que l'appellation ORUA. Il est donc proposé dans le plan d'action que la Communauté française soutienne désormais des fédérations professionnelles, et ce de plusieurs manières, notamment en les encourageant à exister, en leur donnant un rôle déterminant dans le paysage culturel et dans les politiques, en soutenant financièrement leur fonctionnement, comme sont déjà soutenues aujourd'hui certaines ORUA, en les soutenant aussi matériellement, notamment par l'appui à l'existence d'une Maison des fédérations, leur Maison des fédérations, pas notre Maison des fédérations. Il s'agit bien d'une Maison des fédérations qui sera le résultat de la volonté du terrain.

Monsieur Knaepen, la manière dont j'entends opérationnaliser l'action 8 relative à la coopération institutionnelle me semble déjà décrite de manière précise dans l'action elle-même. Il s'agira d'activer, de dynamiser les accords ou les lieux de coopération quand ils existent, d'en envisager de nouveaux lorsque c'est nécessaire et de veiller à la concertation dynamique des différentes parties concernées.

J'en viens à l'action 25 qui vise la promotion de la culture belge francophone. Monsieur Knaepen, la question qui m'a le plus souvent été posée depuis que je suis ministre est: «pourquoi n'aimons-nous pas assez notre culture?» C'est pourtant un enjeu fondamental, car la Communauté française a une réelle nécessité d'existence. Nous n'allons pas assez loin. Lorsque vous parlez du soutien à la production et à la diffusion de contenus audiovisuels-web qui mettent en valeur la culture belge francophone, vous devez distinguer d'une part le développement de nouveaux espaces médiatiques et de formes de promotions numériques innovantes et d'autre part des accords avec les agences Wallonie-Bruxelles, pour qu'elles assurent leur mission de promotion et qu'elles aillent encore plus loin.

Je ne pense pas qu'il y ait de corrélation entre ces deux mesures, le texte ne dit pas que les agences Wallonie-Bruxelles seront chargées de réaliser des contenus web. Quant à mon plan d'action relatif à la promotion de la culture belge francophone, il en va de même pour tous les autres points, ces mesures seront concrétisées progressivement dès à présent. Les agences Wallonie-Bruxelles sont une émanation conjointe du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles International. Elles ont été mises en place au fil des années dans le but d'aider tous les opérateurs culturels à s'exporter et à s'insérer dans les secteurs de l'industrie culturelle au niveau international. Ces agences sont sous la tutelle conjointe du ministre-président et du ministre de la Culture. Leurs programmes d'action annuels sont définis en concertation.

Je conclurai en précisant que j'ai voulu que le

plan d'action reflète fidèlement les vœux exprimés par les secteurs et change véritablement les paradigmes. Il permettra à terme d'adapter la politique culturelle de la Communauté française à la société, aux cultures et aux pratiques d'aujourd'hui, de laisser ouvertes les portes à celles de demain. Il apporte des réponses structurelles et transversales au secteur et à l'ensemble de leurs composantes. Je terminerai en réaffirmant que «Bouger les lignes» est basé sur la volonté du terrain, ce qui en fait sa spécificité. Pérenniser le processus, comme il est prévu de le faire, c'est aussi permettre que cette réforme se poursuive au-delà du temps d'un ministre pour s'inscrire dans l'éternité du terrain.

**M. le président.** – La parole est à Mme Emmerly.

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Le débat va certainement se prolonger en réunion de commission. Nous aurions pourtant aimé le poursuivre sur certains points.

J'entends que le plan existe et qu'il doit être hiérarchisé, que les consultations avec les Régions doivent être menées et que les modifications décrétales doivent encore être déterminées. Nous espérons que ces différentes démarches permettront de dégager un budget.

Même si nous n'en sommes qu'au début, j'espère que les discussions ne se prolongeront pas éternellement et que nous pourrions entreprendre des actions concrètes avant la fin de la législature.

**M. le président.** – La parole est à M. Knaepen.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Madame la Ministre, ce sont là des intentions. Comme l'a très bien écrit Jean-Marie Wynants dans *Le Soir* du 31 mai dernier, «des conclusions qui mènent à d'autres discussions».

Il s'agit d'un secteur qui, comme l'a rapporté Mme Emmerly, réfléchit à son futur depuis bientôt 13 ans à travers les États généraux.

Le débat va certainement rebondir en commission où mon groupe et moi-même vous interrogerons sur ces 40 actions.

Je voudrais encore vous citer, Madame la Ministre, toujours dans l'article du journal *Le Soir* du 31 mai où vous avez dit «je ne quitterai pas mes fonctions en ayant uniquement agité des moulins à vent». Et bien j'espère qu'au terme de cette législature vous ne vous direz pas «mais que diable suis-je allée faire dans cette galère».

**M. le président.** – La parole est à M. Baurain.

**M. Pascal Baurain (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Comme l'a dit Mme Emmerly, le plan existe bel et bien et sera pérennisé sur la base des volontés du terrain.

Pour le surplus, mon groupe est preneur de

l'approfondissement qui nous est annoncé en commission.

**M. le président.** – La parole est à M. Doukeridis.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo).** – Vous n'avez pas répondu aux questions de M. Baurain sur le budget nécessaire et la méthode employée dans votre projet. J'imagine que vous les approfondirez en réunion de commission.

«L'éternité du terrain», nous dites-vous: votre réponse fait un peu peur. J'imagine que vous la développerez aussi en réunion de commission?

En fait, vous n'apportez pas de réponse concrète. Vous dites en effet que pour chaque proposition, on va commencer un travail de défrichage afin d'identifier les législations à modifier. Or, beaucoup d'entre elles dépendent d'acteurs autres que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concentrons-nous au moins sur ce qu'il y a lieu de faire avec nos législations.

C'est bien de dire que la culture est importante, mais c'est mieux de venir avec des actions les plus concrètes que possible. Mon discours a toujours été de dire qu'il est impératif que notre institution soutienne davantage la culture. Mon groupe soutiendra toutes les propositions dans ce sens.

De nombreux investissements ont été réalisés ces deux dernières années dans le domaine de la sécurité. Mais l'amélioration de la sécurité passe aussi par un renforcement de la culture, car elle permet de lutter contre les obscurantismes et elle permet aux gens de se projeter dans un avenir plus optimiste et de mieux se connaître.

Comparez donc le nombre de décisions prises en matière de sécurité et celles qui l'ont été dans le domaine de la culture. Il n'y a malheureusement pas photo.

Il est donc essentiel de venir à présent avec des actions concrètes. C'est là-dessus que nous pourrions avoir un débat et montrer que les choses avancent. On ne peut pas le faire sur des intentions! On ne peut plus se permettre de perdre encore du temps!

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare clos le débat thématique.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h et reprise à 18h10.*

**M. le président.** – La séance est reprise.

L'ordre du jour a été épuisé plus rapidement que prévu. L'article 37, § 6 du règlement permet au président de l'assemblée de modifier l'ordre du jour, avec votre accord, ce qui permettrait d'avancer les votes à 18h30. Une majorité se dégage-t-elle en ce sens?

La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Un marchandage est en train d'avoir lieu. Or, il est déjà 18h10 et nous n'allons pas marchander. Certains de nos collègues ne sont pas loin. Le temps que nous les appelions, il sera 18h30. Votre proposition est la bonne.

**M. le président.** – Nous sommes d'accord. Nous modifions donc l'ordre du jour. Les votes auront lieu à 18h30.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18h15 et reprise à 18h30.*

**M. le président.** – La séance est reprise.

## 15 Communications

**M. le président.** – Ce matin, nous avons réuni le Parlement des enfants qui a connu un véritable succès. Cette initiative est porteuse pour notre Parlement. Environ 150 enfants et enseignants étaient présents dans l'hémicycle. Ils nous ont proposé toute une série de décrets. Cela a été fait avec grande qualité et grand soin.

Je remercie donc les parrains députés et les marraines députées. J'ai eu l'occasion de remercier en votre nom les enseignants et les enfants. Un petit souvenir a d'ailleurs été déposé sur vos bancs: il s'agit de leurs travaux.

Cela me donne l'occasion de rappeler à tous les membres de notre assemblée que cette opération sera rééditée l'année prochaine. Nous avons déjà lancé l'appel pour cette troisième édition. Si vous avez l'occasion d'inscrire et de parrainer une classe, d'organiser une petite visite et de faire participer ses élèves à ce concours, c'est une bonne chose pour notre Parlement.

Par ailleurs, je remercie, en votre nom à toutes et à tous, notre collègue, Mme Virgine Defrang-Firket. Elle est aujourd'hui intervenue pour la dernière fois dans notre hémicycle, du moins provisoirement, car la vie politique est fertile en rebondissements et peut-être notre collègue aura-t-elle l'occasion de revenir en ces murs.

Madame la Députée, sachez en tout cas que nous avons apprécié votre collaboration et votre dynamisme. Vous avez été hyperactive, tant au Parlement wallon qu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous étiez particulièrement active dans la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles où vous êtes souvent intervenue. Vous vous êtes particulièrement intéressée au sport et votre dernière intervention a d'ailleurs porté sur le handisport, ce qui est encore plus merveilleux.

Nous avons beaucoup apprécié votre travail. Nous nous souhaitons un plein succès dans vos fonctions futures, à Neupré. (*Longs et vifs applaudissements sur tous les bancs*)

## 16 Prise en considération

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels visant à prolonger les autorisations des radios en réseau et des radios indépendantes, déposée par Mmes Vienne et Salvi, M. Fontaine et Mme Moinnet (Doc. 472 (2016-2017) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. (*Assentiment*)

## 17 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2017 (Doc. 454 (2016-2017) nos 1 et 2)

### 17.1 Vote sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote par assis et levé sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote par assis et levé.*

En conséquence, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement est adopté.

## 18 Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel (Doc. 457 (2016-2017) nos 1 à 3).

### 18.1 Vote réservé

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Doulkeridis et consorts visant à insérer un article 4bis nouveau.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

72 membres ont pris part au vote.

32 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont répondu non: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Fontaine Eddy, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu oui: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, M. Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrion Philippe, Doulkeridis Christos, Mme Duranne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerc Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, M. Maroy Olivier, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mme Ryckmans Hélène.

### 18.2 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

72 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

25 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, M. Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mme Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Maison Joëlle, M. Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Persoons Caroline, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux So-

phie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Maroy Olivier, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

**M. le président.** – La parole est à M. Doukeridis.

**M. Christos Doukeridis (Ecolo).** – Monsieur le président, j'aimerais justifier mon abstention par mon étonnement quant au vote de l'amendement que nous avons proposé. Notre amendement, présenté en commission, visait à aligner le montant de l'indemnité pour les déplacements à vélo sur les montants pratiqués par les autres institutions publiques et sur ce qui est prévu dans le Code des impôts sur le revenu. Une deuxième partie indiquait que l'indemnité devrait atteindre au minimum ce montant. Je m'étonne qu'il ne soit pas repris en tant que tel.

Sur le fond, nous soutenons ce décret fort technique. Nous voulions simplement proposer au gouvernement de profiter de l'occasion pour s'inscrire dans le cadre d'une politique de mobilité plus positive d'un point de vue collectif et écologique. Je regrette que cet amendement n'ait pas été soutenu.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je voudrais justifier plus amplement l'abstention du groupe MR. L'amendement n'a pas été adopté et semble superfétatoire. En effet, le Code des impôts sur les revenus prévoit que lorsqu'un montant d'indemnités est prévu à 100 %, il doit être indexé. Les réponses de la ministre à cet égard sont cependant inquiétantes, car elles semblent ignorer cette indexation et ne justifient le remboursement au montant minimum de 1992 que pour des raisons budgétaires.

Cet amendement était de nature à attirer l'attention: sa non-adoption nous rend encore plus craintifs par rapport aux positions d'une ministre qui ne connaît pas le Code des impôts sur les revenus.

## 19 Projet de décret relatif aux con-

## cours fondés sur l'apparence destinés aux enfants (Doc. 456 (2016-2017) nos 1 à 2)

### 19.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

72 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

24 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, M. Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Mme Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Maison Joëlle, M. Mampaka Mankamba Bertin, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Persoons Caroline, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Henquet Laurent, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Maroy Olivier, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

## 20 Proposition de résolution concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées (Doc. 429 (2016-2017) nos 1 à 3)

## 20.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

72 membres ont pris part au vote.

61 membres ont répondu oui.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, M. Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mmes Leal-Lopez Clotilde, Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mmes Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Péciaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, M. Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dodrimont Philippe, Evrard Yves, Jeholet Pierre-Yves, Lecerf Patrick, Mme Potigny Patricia, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le Président, vous avez pu constater que, comme d'autres membres de mon groupe, je me suis abstenue. Comme l'avait annoncé Alain Destexhe dans son intervention, nous soutenons énormément d'idées dans cette proposition de résolution. Mais dans une proposition de résolution, tout n'est malheureusement pas amendable. Certains points des développements nous gênent. Pour des raisons éthiques, le vote de mon groupe n'est pas un vote de division, mais un vote de nuance.

## 21 Proposition de résolution relative au soutien du handisport (Doc. 444 (2016-2017) nos 1 à 2)

### 21.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

73 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mmes Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Péciaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

## 22 Proposition de résolution relative à la situation des personnes homosexuelles en Tchétchénie (Doc. 465 (2016-2017) n° 1)

### 22.1 Vote réservé

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de Mme Ryckmans et



consorts visant à ajouter un considérant.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

73 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mmes Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Tarnion Muriel, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

## 22.2 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

73 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution, ainsi modifiée, est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Courard Philippe, Daele Matthieu, Mmes De Bue Valérie, Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, Doukeri-

dis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fontaine Eddy, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mmes Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Tarnion Muriel, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

*La séance est levée à 18h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## 23 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à M. le Ministre-Président Demotte, par Mme Bertieaux, par MM. Luperto et Lefebvre;

– à Mme la Ministre Greoli, par Mmes Bertieaux et Lecomte, par MM. Destrebecq, Destexhe, Crucke, Doukeridis et Knaepen;

– à M. le Ministre Marcourt, par Mmes Bertieaux, Galant, Potigny et Dock, par MM. Onkelinx et Destexhe;

– à M. le Ministre Madrane, par Mmes Gonzalez Moyano, Nicaise et Potigny, par MM. Dodrimont, Lecerf et Knaepen;

– à Mme la Ministre Schyns, par Mmes Vandorpe, Stommen, Morreale, Bertieaux, Lecomte, Nicaise et Louvigny, par MM. Mouyard, Henquet, Knaepen, Lecerf, Warnier, Destexhe, Tzanetatos, Dupont et Destrebecq;

– à M. le Ministre Flahaut, par Mme Bertieaux, par MM. Destexhe et Destrebecq;

– à Mme la Ministre Simonis, par Mmes Gérardon et Lecomte; par M. Wahl.

## 24 Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– Le recours en annulation des articles 2, 3 et 4 du décret de la Région wallonne du 20 octobre 2016 portant modification du décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et modifiant le Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables et le décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle en agriculture, introduit par l'ASBL «Association Belge de l'Industrie des produits de protection des plantes».

– Le recours en annulation des mots «et à la zone d'extension de parc résidentiel» dans l'article D.II.63, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>, contenu dans l'article 1<sup>er</sup> du décret de la Région wallonne du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1<sup>er</sup> à 128 et 129 quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1<sup>er</sup> à 128 et 129 quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et formant le Code du Développement territorial, introduit par D.S. et autres.

– Le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 24 novembre 2016 modifiant le décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques et diverses dispositions relatives au transport par route, introduit par l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique et par la SPRL «V.D.K.».

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 29, § 2, de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires et l'article 107, alinéa 2, du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, lus en combinaison, ne violent pas les articles 10, 11 et 24, § 4, de la Constitution.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour

annule les articles 39 et 40 du décret flamand du 3 juillet 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement de l'ajustement du budget 2015.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour:

– annule le décret flamand du 3 juillet 2015 «modifiant divers décrets portant le subventionnement des administrations locales et modifiant le décret du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Vlaams Gemeentefonds»;

– maintient les effets des dispositions annulées jusqu'à l'adoption par le législateur décentralisé d'un nouveau décret et, au plus tard, jusqu'à la fin de l'année budgétaire 2018.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 81, § 1<sup>er</sup>, du décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, tel qu'il était applicable avant sa modification par le décret du 23 juin 2016, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il exclut du champ d'application du régime du permis unique les projets mixtes portant sur des biens immobiliers inscrits dans un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour annule l'article 57sexies de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, inséré par l'article 20 de la loi-programme du 28 juin 2013, en ce que cette disposition a pour effet d'exclure du droit à l'aide sociale les étrangers qui ont obtenu un droit de séjour sur la base de l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en raison de l'existence d'un permis de travail B ou d'une carte professionnelle.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 94, alinéa 2, du décret communal flamand du 15 juillet 2005 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec les articles 144 et 146 de la Constitution.

– L'arrêt du 18 mai 2017 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 18, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2015 portant la première partie de la réforme fiscale, introduit par l'ASBL «Inter-Environnement Bruxelles» et autres.